



Rapport annuel

au 31 décembre 2024

LBPAM FUNDS compartiment : TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR

Action C, Action D, Action E, Action S, Action I, Action GP, Action L

FORME JURIDIQUE DE L'OPCVM

SICAV de droit français

CLASSIFICATION

Actions de pays de la zone euro

Document public

LBP AM – 36, Quai Henri IV – 75004 Paris

LBP AM est une société de gestion agréée auprès de l'AMF sous le n° GP-20000031 SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 12 138 931,20 euros – 879 553 857 RCS Paris

lbpam.com

Sommaire

Rapport du Conseil d'Administration

Composition du Conseil d'Administration
Rapport sur le gouvernement d'entreprise
Orientation des placements
Rapport de gestion

Comptes annuels

Bilan actif
Bilan passif
Hors bilan
Compte de résultat
Annexes

Certification du contrôleur légal des comptes

Rapport du Conseil d'Administration

Composition du Conseil d'Administration

Président

- **M. Vincent CORNET**
Directeur des développements stratégiques
LBP AM

Administrateurs

- **M. Guillaume LASSERRE**
Directeur de la Gestion
LBP AM
- **La Banque Postale Asset Management**
Représentée par Mme Mathilde SAUVE DUTRAY
Directeur du Développement et Marketing
LBP AM

Directeur Général

- **M. Vincent CORNET**
Directeur des développements stratégiques
LBP AM

Commissaire aux comptes

- **Cabinet KPMG**
Représenté par Mr Amaury COUPLEZ

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS DANS TOUTE SOCIÉTÉ DURANT L'EXERCICE ÉCOULÉ PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

Au titre de l'article L225-37-4 du Code de commerce, sont présentés ci-après les mandats des administrateurs de la SICAV. Les informations relatives aux mandats et fonctions exercées durant l'exercice ont été transmises à la SICAV par chaque mandataire social, sous sa seule responsabilité.

Sociétés	Mandats	Fonction exercée	Démission/ échéance au
Vincent CORNET			
SA à Directoire LBP AM	Membre du Directoire	Directeur des développements stratégiques	
SA Tocqueville Finance	Directeur général	Néant	
SICAV LBPAM Funds	Président du Conseil d'administration, administrateur et Directeur général	Néant	
SICAV LBPAM SRI Human Rights	RP de LBP AM, administrateur	Néant	
SICAV LBPAM Responsable Actions Euro	RP de LBP AM, administrateur	Néant	
SA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER	Directeur général délégué	Néant	
Guillaume LASSERRE			
SA à Directoire LBP AM		Direur de la gestion	
SICAV LBPAM FUNDS	Administrateur	Néant	
SICAV LBPAM SRI HUMAN RIGHTS	Directeur général	Néant	
Mathilde SAUVE DUTRAY			
SA à Directoire LBP AM		Directeur du Développement et Marketing	
SICAV LBPAM FUNDS	RP de LBP AM, administrateur	Néant	
SA Tocqueville Finance	Administrateur, Membre du comité d'audit	Néant	
SAS Easybourse	Administrateur	Néant	

CONVENTIONS, AUTRES QUE CELLES PORTANT SUR DES OPÉRATIONS COURANTES ET CONCLUES À DES CONDITIONS NORMALES, INTERVENUES, DIRECTEMENT OU PAR PERSONNE INTERPOSÉE, ENTRE, D'UNE PART, L'UN DES MANDATAIRES SOCIAUX OU L'UN DES ACTIONNAIRES DISPOSANT D'UNE FRACTION DES DROITS DE VOTE SUPÉRIEURE À 10 % DE LA SICAV ET, D'AUTRE PART, UNE AUTRE SOCIÉTÉ DONT LA SICAV POSSÈDE DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PLUS DE LA MOITIÉ DU CAPITAL

NÉANT

DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCE ET DE POUVOIRS ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

NÉANT

ORGANE CHOISI POUR EXERCER LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ

Le conseil d'administration a choisi un mode de direction avec cumul des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général.

CLASSIFICATION

Actions des pays de la zone euro.

DÉLÉGATION DE LA GESTION FINANCIÈRE

LBP AM a délégué à La Financière de l'Echiquier la gestion financière du portefeuille du Compartiment afin de faire bénéficier les actionnaires de l'expertise de La Financière de l'Echiquier en matière de gestion active de portefeuilles composés d'actions de la zone euro.

LBP AM a délégué à La Financière de l'Echiquier, à l'exclusion de toute autre opération et de tout autre actif :

- les achats et ventes d'actions (à l'exclusion des droits de vote attachés aux actions) répondant aux caractéristiques prévues à la rubrique "Actions" ci-après et les achats et les ventes de titres intégrant des dérivés sur actions;
- les souscriptions/ rachats de parts ou actions d'OPCVM et de FIA;
- les instruments dérivés listés, de type futures ou options sur actions ou indices actions, conclus à des fins de couverture et/ou d'exposition sur actions/indices actions et répondant aux caractéristiques prévues à la rubrique « Instruments dérivés ».

LBP AM conserve la gestion des actifs autres que ceux visés ci-dessus.

Les détails et conditions de cette délégation sont définis contractuellement.

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion du Compartiment est double :

- chercher à obtenir à travers un portefeuille composé de valeurs de la zone euro, sur la période de placement recommandée à 5 ans, une performance supérieure à celle des marchés actions de la zone euro; et
- mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

Le Compartiment n'est pas géré par rapport à un indice de référence. Cependant, à titre exclusivement indicatif, la performance du Compartiment peut être comparée *a posteriori* à celle de l'indice Euro Stoxx, dividendes nets réinvestis (ticker Bloomberg; SXXT index). Cet indice est représentatif d'une gestion qui serait exclusivement investie sur l'ensemble des secteurs des marchés actions de la zone euro.

Le Compartiment est géré activement. L'indice Euro Stoxx est utilisé *a posteriori* comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que cet indicateur de référence ne pourra refléter l'objectif de gestion du Compartiment. En raison de la sélection des titres sur des critères ISR (Investissement Socialement Responsable), la composition du portefeuille ne cherchera pas à reproduire la composition de l'indicateur de référence.

L'Euro Stoxx est un indice large représentatif des marchés actions de la zone euro. Les actions entrant dans la composition de cet indice sont sélectionnées sur leur capitalisation boursière, leur volume de transaction et leur secteur d'activité. L'indice s'efforce de respecter une pondération par pays et par secteur d'activité afin de refléter au maximum la structure économique de la zone euro. L'indice Euro Stoxx inclut les dividendes détachés par les actions qui le composent.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

STRATÉGIES UTILISÉES

Le choix des titres se fait en deux étapes: la première consiste à analyser un univers de valeurs (ci-après, l'« **Univers d'Analyse** ») à partir de critères d'investissement socialement responsables (ISR), afin de déterminer, après élimination de 25 % des valeurs de l'Univers d'Analyse (comprenant les trois filtres suivants: comité d'exclusion, exclusions définies par le label ISR Français et note quantitative), la note moyenne ISR que le Compartiment devra dépasser (ci-après la « **Note Moyenne Améliorée** »), et la seconde vise à sélectionner les titres, dont certains pourraient ne pas être inclus dans l'Univers d'Analyse mais respecteraient néanmoins les contraintes du Label ISR Français.

1. L'Univers d'Analyse, constitué des valeurs qui composent l'indice Stoxx Europe 600¹ et faisant l'objet d'une analyse ESG, est analysé à partir de critères d'investissement socialement responsable (ISR), afin d'identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable selon l'analyse de la Société de Gestion et du Délégué de Gestion Financière, et ainsi de déterminer la Note Moyenne Améliorée à dépasser.

Cette analyse se fonde sur une notation élaborée et fournie par LBP AM et sur l'expertise interne du Délégué de Gestion Financière. La Société de Gestion applique, selon une pondération propre à chaque secteur, les 4 piliers suivants:

- La gouvernance responsable: ce pilier a notamment pour objectif d'évaluer l'organisation et l'efficacité des pouvoirs au sein de chaque émetteur (par exemple, pour des entreprises: évaluer l'équilibre des pouvoirs, la rémunération des dirigeants, ou encore l'éthique des affaires);
- La gestion durable des ressources: ce pilier permet par exemple d'étudier pour chaque émetteur les impacts environnementaux et le capital humain (par exemple, qualité des conditions de travail, gestion des relations avec les fournisseurs);
- La transition énergétique: ce pilier permet par exemple d'évaluer pour chaque émetteur sa stratégie en faveur de la transition énergétique (par exemple, démarche de réduction des gaz à effet de serre, réponse aux enjeux de long terme);
- Le développement des territoires: ce pilier permet par exemple d'analyser pour chaque émetteur sa stratégie en matière d'accès aux services de base.

Plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis par le biais d'indicateurs collectés auprès d'agences de notation extra-financières.

Le Délégué de Gestion Financière utilise la notation LBP AM comme un outil quantitatif d'aide à la décision, de façon à exclure les valeurs les moins bien notées. La méthodologie mise en place par la Société de Gestion permet de réduire les biais, notamment capitalistiques ou sectoriels, qui seraient de nature à pouvoir améliorer artificiellement la note par le jeu de décisions d'allocations. L'analyse réalisée par la Société de Gestion est dépendante de la qualité des informations collectées et de la transparence des émetteurs considérés.

La liste d'exclusions de LBP AM, ainsi que celle définie par le label ISR Français, servent de second filtre. En effet, à côté des valeurs exclues par le label ISR Français, un comité d'exclusion, propre à la Société de Gestion, établit une liste d'exclusions après analyse des controverses ou allégations ESG, définies notamment comme des violations sévères, systématiques et sans mesures correctives des droits ou des atteintes en matière ESG. La liste d'exclusions inclut également certains émetteurs appartenant à des secteurs controversés comme par exemple le tabac, les jeux d'argent et le charbon selon les critères définis par la Société de Gestion..

Ensuite, le Délégué de Gestion Financière et la Société de Gestion procèdent chacun à leur analyse qualitative des émetteurs. Le cas échéant, le Délégué de Gestion Financière peut proposer une modification de la note quantitative, modification soumise à approbation par un comité *ad hoc* de LBP AM. Le Délégué de Gestion Financière et la Société de Gestion restent ainsi seuls juges de l'opportunité d'un investissement et de la qualité extra-financière des émetteurs, qui est exprimée selon une note finale comprise entre 1 et 10 – la note ISR de 10 représentant une forte qualité extra-financière et celle de 1 une faible qualité extra-financière.

¹ L'indice Stoxx Europe 600 est un indice représentatif des sociétés de grande, moyenne et petite capitalisation dans 17 pays de la région européenne. L'indice STOXX Europe 600 inclut les dividendes détachés par les actions qui le composent. L'indice Stoxx Europe 600 est calculé et publié par son administrateur Stoxx Ltd. L'indice Stoxx Europe 600 est utilisé par la SICAV au sens du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil. L'administrateur des indices de référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indice de référence tenu par l'ESMA. Des informations complémentaires sur les indices de référence sont accessibles via le site internet suivant: www.stoxx.com.

Conformément au Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de Gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

La construction du portefeuille permet ainsi d'obtenir une note moyenne ISR meilleure que la Note Moyenne Améliorée, note moyenne ISR de l'Univers d'Analyse après élimination de 25 % des valeurs en conformité avec le label ISR (comprenant les trois filtres suivants : comité d'exclusion, exclusions définies par le label ISR français et note quantitative). Toutes les valeurs de l'Univers d'Analyse (hors valeurs interdites, validées par le comité d'exclusion ou hors valeurs exclues selon le label ISR français) sont donc éligibles au Compartiment à condition que la note moyenne extra-financière du Compartiment respecte la condition ci-dessus. Avec cette approche en amélioration de note qui correspond à une intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion, la Société de Gestion met en place la stratégie ISR du portefeuille

2. Au terme de cette analyse, la Société de Gestion et le Délégué de Gestion Financière sélectionnent les titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra-financières.

La stratégie d'investissement du Compartiment consiste à sélectionner les émetteurs présentant un potentiel de croissance future tout en tenant compte de la valorisation par rapport au marché et au secteur, selon l'analyse de la Société de Gestion et le Délégué de Gestion Financière. Une analyse des qualités intrinsèques de la société et de son management est réalisée. Sont privilégiées les sociétés gagnant des parts de marchés dans leur secteur, et qui disposent d'une stratégie de développement interne et/ou externe qui a déjà fait ses preuves.

Pour la poche déléguée à TFSA, les valeurs seront choisies à l'issue du travail de recherche financière et extra-financière (selon les trois critères ESG) effectué en interne par les équipes concernées chez le Délégué de Gestion Financière. Ce dernier prend ainsi en compte de manière simultanée et systématique :

- le critère « Environnement », au titre duquel il est notamment tenu compte des éléments suivants : les émissions de CO2 scope 1 et 2 (à noter que la Société de Gestion a choisi de ne pas intégrer le scope 3 en raison de problèmes d'accessibilité et de fiabilité des données sur ledit scope 3 et plus largement en raison du manque de comparabilité des données entre sociétés), la quantité de déchets générés et recyclés, etc.^{1,2} ;
- le critère « Social », au titre duquel il est notamment tenu compte des éléments suivants : le turnover des employés, le pourcentage de femmes au sein du management, le nombre d'accidents, etc. ;
- le critère « Gouvernance », au titre duquel il est notamment tenu compte des éléments suivants : le pourcentage d'administrateurs indépendants au conseil d'administration, aux comités de nomination et de rémunération, la part des femmes au conseil ou encore la mise en place d'un dispositif anti-corruption, etc.

Les titres sont sélectionnés principalement au sein de l'Univers d'Analyse ; ils peuvent également être sélectionnés, en dehors de l'Univers d'Analyse, sur le marché des actions émises par des sociétés européennes, dans la limite de 10 % de l'actif net du Compartiment et sous réserve que ces titres respectent les contraintes du Label ISR Français et qu'ils disposent d'une note ISR meilleure que celle correspondant aux seuils fixés dans le cadre de l'approche afin d'assurer que la capacité de ces titres à déformer le calcul est limitée. La Société de Gestion et le Délégué de Gestion Financière s'assureront que l'Univers d'Analyse retenu constitue un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du Compartiment.

En tout état de cause, conformément au Label ISR, le portefeuille est constitué en permanence à 90 % de son actif net (calculé sur les titres éligibles à l'analyse extra-financière : actions et titres de créance émis par des émetteurs privés et quasi-publics) de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière. Bien que les titres d'États fassent l'objet d'une évaluation ESG, les résultats de l'évaluation ne sont pas pris en compte de manière mesurable dans la stratégie ISR décrite ci-dessus ; ces titres d'États peuvent représenter 25 % maximum de l'actif net du Compartiment. Les investissements dans les titres d'États sont réalisés à partir d'analyses internes de la qualité financière et extra-financière des émetteurs. Celles-ci s'appuient sur des analyses de stratégestes macro-économiques, d'analystes financiers et d'analystes ISR.

² Émissions directes de gaz à effet de serre (ou « scope 1 ») : émissions directes provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre organisationnel, c'est-à-dire émissions provenant des sources détenues ou contrôlées par l'organisme comme par exemple : combustion des sources fixes et mobiles, procédés industriels hors combustion, émissions des ruminants, biogaz des centres d'enfouissements techniques, fuites de fluides frigorigènes, fertilisation azotée, biomasse, etc.

Émissions à énergie indirectes (ou « scope 2 ») : émissions indirectes associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour les activités de l'organisation.

Autres émissions indirectes (ou « scope 3 ») : Les autres émissions indirectement produites par les activités de l'organisation qui ne sont pas comptabilisées au 2 mais qui sont liées à la chaîne de valeur complète, comme par exemple : l'achat de matières premières, de services ou autres produits, déplacements des salariés, transport amont et aval des marchandises, gestions des déchets générés par les activités de l'organisme, utilisation et fin de vie des produits et services vendus, immobilisation des biens et équipements de productions, etc.

Source : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).

TECHNIQUES ET INSTRUMENTS UTILISÉS

1. Actifs (hors dérivés intégrés)

■ Actions

En sa qualité de Compartiment éligible au PEA, le Compartiment est investi au minimum à 75 % de son actif net en titres de sociétés éligibles au PEA, en direct ou via l'investissement en parts ou actions d'OPC eux-mêmes éligibles au PEA. Les titres de sociétés éligibles au PEA sont ceux dont le siège social est établi dans un État membre de l'Union européenne ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen (EEE) non membre de l'Union européenne ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause administrative en vue de lutter contre la fraude ou l'évasion fiscale.

La gestion est orientée sur les marchés de la zone euro. Sur opportunité, des investissements peuvent être réalisés sur des valeurs d'autres zones géographiques présentant des perspectives particulièrement attractives. Les titres sont sélectionnés selon les critères présentés dans la stratégie d'investissement.

La sélection des titres s'effectue sans a priori sur la taille des sociétés. La gestion ne s'intéresse pas seulement aux principales capitalisations, même si les grandes capitalisations (sociétés dont la capitalisation boursière est supérieure à 5 milliards d'euros au moment de l'achat) demeurent majoritaires dans le portefeuille. Le poids accordé aux grandes capitalisations par rapport aux capitalisations plus petites (sociétés dont la capitalisation boursière est inférieure à 500 millions d'euros au moment de l'achat) n'est pas figé, il varie en fonction des opportunités de marché et des valorisations relatives entre les différents titres.

■ Titres de créance et instruments du marché monétaire

Le Compartiment peut investir, dans la limite de 10 % de l'actif net, dans des titres de créance et autres instruments du marché monétaire, libellés dans une devise d'un pays membre de l'OCDE (titres à taux fixe, taux variable, taux révisable ou indexés). Ces titres sont soit des emprunts gouvernementaux, soit des émissions du secteur privé, sans répartition prédéfinie entre dette publique et dette privée.

Les titres retenus ont une notation minimale BBB-/Baa3 (catégorie "*Investissement Grade*") en application de la méthode de Bâle (laquelle prévoit qu'en cas de notation du titre par les principales agences existantes (Standard & Poor's, Moody's, Fitch), la note d'agence retenue est (i) la note la plus basse des deux meilleures, si le titre est noté par trois agences au moins; ou (ii) la moins bonne des deux notes, si le titre n'est noté que par deux agences; ou (iii) la note délivrée par l'unique agence qui aura noté le titre, si le titre n'est noté que par une seule agence) ou une notation jugée équivalente par la Société de Gestion, sous réserve de l'éligibilité de l'émetteur au regard de l'analyse interne du profil rendement/risques du titre (rentabilité, crédit, liquidité, maturité).

Le Compartiment ne peut détenir plus de 10 % de l'actif net en titres non notés.

En cas d'absence de notation de l'émission, la notation de l'émetteur ou du garant se substituera à cette dernière en intégrant le niveau de subordination de l'émission si nécessaire. Les titres non notés devront bénéficier d'une évaluation interne par la Société de Gestion du Compartiment.

La cession d'un titre de créance ne se fonde pas exclusivement sur le critère de ses notations et repose également sur une analyse interne des risques de crédit et des conditions de marché.

■ Parts ou actions d'OPCVM, de FIA ou de fonds d'investissement de droit étranger

Dans la limite de 10 % de son actif net, le Compartiment peut également investir en parts ou actions d'OPCVM français ou en parts ou actions d'OPCVM européens ainsi qu'en parts ou actions de fonds d'investissement de droit français ou constitués sur le fondement de droit étranger respectant les critères d'équivalence prévus au R.214-13 du Code monétaire et financier.

Le Compartiment se réserve la possibilité d'acquérir des parts ou actions d'OPCVM ou fonds d'investissement gérés par LBP AM ou une société liée.

Ces OPC peuvent être notamment spécialisés sur les stratégies de gestion auxquelles le Compartiment n'a pas recours dans le cadre de sa stratégie d'investissement. Cette diversification restera accessoire et a pour but de créer de la valeur ajoutée, dans un cadre de risque maîtrisé.

D'une part, dans le cadre de sa gestion de trésorerie, le Compartiment peut avoir recours à des OPC monétaire. D'autre part, dans le cadre de sa stratégie d'investissement, le Compartiment peut avoir recours :

- à des OPCVM, FIA, ou fonds d'investissement spécialisés sur des zones géographiques particulières, des secteurs ou des styles spécifiques, répondant spécifiquement aux contraintes d'investissement du Compartiment,

- à des OPCVM, FIA, ou fonds d'investissement sur devises, ayant pour but une gestion dynamique de la couverture et de l'exposition du risque de change, visant ainsi à réduire le risque global du portefeuille mesuré par sa volatilité,
- à des OPC indiciels cotés (ETF ou trackers³), ayant pour but d'augmenter l'exposition actions.

S'il ne s'agit pas d'OPC gérés par la Société de Gestion, des disparités d'approche sur l'ISR peuvent exister entre celles retenues par la Société de Gestion ou le Déléguataire de Gestion Financière du Compartiment et celles adoptées par la société de gestion gérant les OPC externes sélectionnés. Par ailleurs, ces OPC n'auront pas nécessairement une approche ISR. En tout état de cause, la Société de Gestion et le Déléguataire de Gestion Financière privilégieront la sélection d'OPC ayant une démarche ISR compatible avec la philosophie de la Société de Gestion.

Ces diversifications restent accessoires et ont pour but de créer de la valeur ajoutée et de diversifier le portefeuille.

2. Instruments dérivés

Les instruments dérivés peuvent être utilisés afin de mettre en œuvre des stratégies de couverture ou d'exposition (positive ou négative) auxquelles le Compartiment a recours dans le cadre de sa stratégie d'investissement.

■ Ainsi, les risques sur lesquels le gérant pourra intervenir :

Risques actions, taux, change et devises.

■ **Nature des interventions, de l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :** L'ensemble de ces instruments est utilisé par la gestion afin de prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille et/ou de l'exposer aux risques liés aux secteurs d'activités et zones géographiques, pour poursuivre l'objectif de gestion du Compartiment.

■ Nature des instruments utilisés

Le Compartiment pourra intervenir sur :

- Futures et options sur actions ou indices actions sur marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, swaps de gré à gré à des fins de couverture ou d'exposition sur les actions ou indices actions.
- Swaps d'indices sur marchés réglementés, organisés français et/ou étrangers, ou de gré à gré à des fins de couverture ou d'exposition sur taux, actions et change.
- Futures, options et swaps de change sur marchés réglementés, organisés ou de gré à gré et change à terme à des fins de couverture ou d'exposition sur les devises.
- Futures et options de taux sur marchés réglementés, organisés ou de gré à gré et swaps de taux de gré à gré à des fins de couverture ou d'exposition sur taux.

Les indices sous-jacents à ces instruments essentiellement des indices actions de la zone euro ont une fréquence de re-balancement au minimum mensuelle, sans coût significatif pour le portefeuille du Compartiment.

■ Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

L'utilisation des instruments financiers à terme est effectuée :

- dans la poursuite de l'objectif de gestion ;
- pour procéder à des ajustements de collecte, notamment en cas de flux importants de souscriptions et de rachats sur l'OPCVM ;
- afin de s'adapter à certaines conditions de marchés (mouvements importants de marché, meilleure liquidité ou efficacité des instruments financiers à terme par exemple).

La limite de l'engagement sur l'ensemble de ces marchés est de 100 % de l'actif net du Compartiment.

La somme de l'exposition sur les marchés résultant de l'utilisation des instruments financiers à terme et des instruments financiers en direct ne pourra excéder 125 % de l'actif net.

Les instruments dérivés sont utilisés de façon discrétionnaire, sans mise en place de stratégies systématiques.

3. Titres intégrant des dérivés

Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, le Compartiment peut également investir, dans la limite de 10 % de l'actif net, dans des titres intégrant des dérivés (bons de souscription, warrants, etc.), sur actions, change ou taux.

³ FCP et SICAV ou instruments équivalents émis sur le fondement de droit étranger répliquant soit en direct soit par investissement les valeurs composant un indice (par exemple ASPI Eurozone...) et négociables en continu sur un marché réglementé.

4. Dépôts d'espèces

Le Compartiment se réserve la possibilité d'intervenir sur les dépôts, essentiellement à des fins de gestion de sa trésorerie, dans la limite de 25 % de l'actif net.

5. Emprunts d'espèces

Le Compartiment peut emprunter auprès de son dépositaire, de manière temporaire, jusqu'à 10 % net de son actif en espèce pour faire face à des opérations liées à ses flux (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats, etc.).

6. Opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres

■ Nature des opérations utilisées :

Aux fins d'une gestion efficace du portefeuille, le Compartiment peut effectuer des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres (des opérations de prises et mises en pension livrées contre espèces, des opérations de prêts et emprunts de titres).

■ Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

Ces opérations ont vocation à assurer l'objectif de gestion et notamment à permettre la saisie d'opportunité sur les marchés en vue d'améliorer la performance du portefeuille, d'optimiser la gestion de la trésorerie ainsi que les revenus du Compartiment.

■ Types d'actifs pouvant faire l'objet de ces opérations :

Les actifs pouvant faire l'objet de ces opérations sont des titres éligibles à la stratégie d'investissement (actions, titres de créance et instruments des marchés obligataire et monétaire) tels que décrits ci-dessus.

■ Niveau d'utilisation envisagé et autorisé :

Le Compartiment peut intervenir sur des opérations de cession(s) temporaire(s) dans la limite d'une fois l'actif et sur des opérations d'acquisition(s) temporaire(s) dans la limite d'une fois l'actif.

Le niveau d'utilisation envisagé sur les opérations de cession temporaire et sur les opérations d'acquisition temporaire sera, pour chacune d'entre elles, inférieur à 20 % de l'actif net.

■ Critères déterminant le choix des contreparties :

Une procédure de sélection des contreparties avec lesquelles ces opérations sont passées permet de prévenir le risque de conflit d'intérêts lors du recours à ces opérations.

Des informations complémentaires relatives à la procédure de choix des contreparties figurent à la rubrique "frais et commissions".

Les contreparties utilisées dans le cadre d'opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres sont des établissements financiers ayant leur siège social dans l'OCDE et de notation minimale BBB- au moment de l'exécution de la transaction.

■ Rémunération :

Des informations complémentaires figurent à la rubrique "Frais et commissions".

7. Contrats constituant des garanties financières

Le Compartiment peut, pour la réalisation de son objectif de gestion, recevoir et consentir des garanties financières, en titres ou en espèces, et réinvestir les espèces reçues en garantie uniquement dans des parts ou actions d'OPC monétaires court terme, dans des obligations d'État de haute qualité, dans des prises en pension de titres éligibles à la stratégie d'investissement ou en dépôts auprès d'établissement de crédit.

Les garanties financières reçues respectent les règles suivantes :

- Qualité de crédit des émetteurs : les garanties financières reçues en titres sont soit des obligations d'État de l'OCDE, soit des obligations supranationales, soit des obligations sécurisées (sans limite de maturité) ;
- Liquidité : les garanties financières reçues autrement qu'en espèces doivent être liquides et négociées à des prix transparents ;
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie ;

- Diversification: le risque de contrepartie dans des transactions de gré à gré ne peut excéder 10 % de l'actif net; l'exposition à un émetteur de garantie donné n'excède pas 20 % de l'actif net;
- Conservation: toute garantie financière reçue est détenue auprès du dépositaire du Compartiment ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle, ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle.

Conformément à sa politique interne de gestion des garanties financière, la Société de Gestion détermine :

- Le niveau de garantie financière requis; et
- Le niveau de décote applicable aux actifs reçus au titre de garantie financière, notamment en fonction de leur nature, de la qualité de crédit des émetteurs, de leur maturité, de leur devise de référence et de leur liquidité et volatilité.

La Société de Gestion procédera, selon les règles d'évaluation prévues dans ce prospectus, à une valorisation quotidienne des garanties reçues sur une base de prix de marché (*mark-to-market*). Les appels de marge seront réalisés conformément aux termes des contrats de garantie financière.

PROFIL DE RISQUE

Le Compartiment relève de la classification "Actions de pays de la zone euro". De ce fait, elle comporte principalement des risques liés à ses investissements sur les marchés d'actions de la zone euro.

Les principaux risques associés aux investissements et techniques employées par le Compartiment et auxquels s'expose l'investisseur sont :

- **Risque de perte en capital**: le Compartiment n'offre pas de garantie en capital; il existe un risque que le capital investi ne soit pas intégralement restitué.
- **Risque actions**: en raison de son objectif de gestion, le Compartiment est exposé au risque actions. Ainsi, si les marchés actions auxquels le portefeuille est exposé, baissent, la valeur liquidative du Compartiment peut baisser. Plus particulièrement, une baisse des marchés d'actions de la zone euro peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

Par ailleurs, l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les actions de petites capitalisations (sociétés dont la capitalisation boursière est inférieure à 500 millions d'euros au moment de l'achat), en raison de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter des risques de volatilité entraînant une baisse de la valeur liquidative du Compartiment plus importante et plus rapide. L'exposition du Compartiment au risque actions de pays de la zone euro est au minimum de 60 %.

- **Risque de durabilité**: tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les sociétés en portefeuille via une série de mécanismes, notamment: 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des pertes ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) un coût du capital plus élevé et 5) des amendes ou risques réglementaires. Des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont intégrés dans le processus de gestion du portefeuille afin de prendre en compte les risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement.

Les risques accessoires associés aux investissements et techniques employées sont les suivants :

- **Risque de change**: il provient du risque de baisse des différentes devises des titres en portefeuille par rapport à la devise référence du portefeuille, l'euro. Cette exposition peut être réduite par l'utilisation des différents instruments financiers présentés dans le cadre de la stratégie d'investissement. Cependant, une dépréciation des devises sur lesquelles le portefeuille est investi par rapport à l'euro pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.
- **Risque de contrepartie lié à l'utilisation de produits de gré à gré (dérivés) ou à celui résultant des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres**: le Compartiment est exposé au risque de non-paiement par la contrepartie avec laquelle l'opération est négociée. Ce risque peut se matérialiser par une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

Outre le risque de contrepartie présenté ci-dessus, les risques associés aux opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres peuvent notamment être des risques de liquidité, juridique (il s'agit du risque de rédaction inadéquate des contrats conclus avec les contreparties) et opérationnels (risque de règlement livraison).

■ ORIENTATION DES PLACEMENTS

- **Risque de taux lié aux variations des taux d'intérêt**: il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêt. Il est mesuré par la sensibilité. En période de hausse (en cas de sensibilité positive) ou de baisse (en cas de sensibilité négative) des taux d'intérêt, la valeur liquidative du Compartiment pourra baisser de manière significative.
- **Risque de crédit lié aux variations des rendements ou défauts de paiement relatifs aux émissions**: un accroissement des écarts de rendement des émissions en portefeuille, voire un défaut sur une émission peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment. Ce risque reste faible en raison, à la fois du caractère secondaire des investissements sur des émissions et également de la diversification en termes de qualité de signature.
- **Risque lié à l'utilisation d'instruments dérivés**: les stratégies mises en œuvre via les instruments dérivés proviennent des anticipations de l'équipe de gestion. Si l'évolution des marchés ne se révèle pas conforme aux stratégies mises en œuvre, cela pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment. Toutefois, ces stratégies sont utilisées afin de prendre des positions dans un cadre de risque maîtrisé.

DURÉE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE

La durée de placement recommandée est au minimum de 5 ans.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT L'OPCVM

- Le 01/04/2024 : Dans le cadre de l'opération de fusion-absorption de la société Tocqueville Finance S.A. au sein de la société La Financière de l'Echiquier, changement du délégataire de gestion financière du Compartiment.
- Le 17/12/2024 : Passage au label ISR V3

COMMENTAIRE DE GESTION

Éléments sur la performance du marché

Les marchés actions de la zone euro ont terminé en hausse (MSCI EMU + 9,49 %, EuroStoxx + 9,26 %).

En 2024, le style Croissance finit l'année devant le style Value mais de peu.

Les anticipations de baisse des taux se sont matérialisées mais ont été globalement moins rapides que prévu.

Le moindre dynamisme de la zone euro et l'instabilité politique en France comme en Allemagne a été le fait marquant du deuxième semestre. En fin d'année la victoire de D. Trump a fait apparaître des risques de guerre commerciale.

Les meilleurs secteurs dans l'indice ont été la Distribution, les Banques et l'Assurance; en bas de classement on trouve des cycliques avec à la fois l'Automobile et les Ressources de Base.

Analyse de la Performance du fonds durant l'exercice

Le fonds Tocqueville Euro Equity ISR finit l'année 2024 en hausse mais derrière son indice de référence (+ 9,26 % pour l'EuroStoxx DNR).

Coté Allocation parmi les points positifs sur l'ensemble de l'année on trouve la surpondération sur les Télécoms, la sous pondération sur l'Alimentaire et les Biens de Consommation. En revanche le fonds aurait dû être plus investi (2 % de cash en moyenne sur l'année), avoir moins de Ressources de Base et plus de Banques.

La sélection de valeurs est négative notamment dans la Technologie, l'Énergie et les Banques.

Par valeur, les meilleures contributions individuelles pour le fonds sur l'année sont :

SAP, Schneider, Deutsche Telekom, Banco BPM, Essilor Luxottica, Allianz et Unicredit.

Les contributions les plus négatives sont : STM, LVMH, Heineken, Syensqo, Dassault Systèmes et TotalEnergies.

Analyse de la Gestion du fonds durant l'exercice

Durant l'année, les principaux changements en terme sectoriels ont été renforcement des financières, abaissement des biens de consommation, baisse de l'Énergie.

Les principaux mouvements de l'année ont été les suivants :

Achats : ASML, LVMH, Siemens, Cellnex, Allianz, ENEL

Sorties : Prysmian, Engie, Iberdrola, ING, Cap Gemini, L'Oréal, Klepierre, TotalEnergies, ENI

PERFORMANCES

L'indice de référence est Euro Stoxx dividendes nets réinvestis

Performances	SICAV – Action C	Indice de référence
Sur 1 an	6,84 %	9,26 %
Sur 3 ans	8,81 %	13,59 %
Sur 5 ans	42,33 %	39,69 %

Performances	SICAV – Action I	Indice de référence
Sur 1 an	7,63 %	9,26 %
Sur 3 ans	11,15 %	13,59 %
Sur 5 ans	47,45 %	39,69 %

Performances	SICAV – Action D	Indice de référence
Sur 1 an	7,72 %	9,26 %
Sur 3 ans	9,71 %	13,59 %
Sur 5 ans	43,50 %	39,69 %

Performances	SICAV – Action L	Indice de référence
Sur 1 an	6,84 %	9,26 %
Sur 3 ans	8,81 %	13,59 %
Sur 5 ans	42,34 %	39,69 %

Performances	SICAV – Action E	Indice de référence
Sur 1 an	7,44 %	9,26 %
Sur 3 ans	10,65 %	13,59 %
Sur 5 ans	46,37 %	39,69 %

Performances	SICAV – Action S	Indice de référence
Sur 1 an	6,84 %	9,26 %
Sur 3 ans	8,81 %	13,59 %
Sur 5 ans	42,33 %	39,69 %

Performances	SICAV – Action GP	Indice de référence
Sur 1 an	7,52 %	9,26 %
Sur 3 ans	10,82 %	13,59 %
Sur 5 ans	47,61 %	39,69 %

Les performances sont présentées coupons réinvestis / dividendes réinvestis.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

RISQUE GLOBAL

L'évaluation du risque global du portefeuille est réalisée par la méthode du calcul de l'engagement. L'engagement est limité réglementairement à 100 % de l'actif net.

Aucun des actifs de votre OPC n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de leur nature non liquide.

PRINCIPAUX MOUVEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE AU COURS DE L'EXERCICE

Titres	Acquisitions	Cessions	Total
OSTRUM SRI CASH M (C/D) EUR	77 260 073,57	101 966 786,01	179 226 859,58
TOTALENERGIES SE FP EUR	12 736 209,89	54 220 215,75	66 956 425,64
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA SQ EUR	33 185 902,12	29 745 828,19	62 931 730,31
NOVARTIS AG-REG SE CHF	19 341 742,33	38 502 060,39	57 843 802,72
ENDESA SA SQ EUR	27 503 150,76	28 985 439,30	56 488 590,06
IBERDROLA SA SQ EUR	3 620 952,47	50 764 635,51	54 385 587,98
TERNA-RETE ELETTRICA NAZIONALE IM EUR	26 473 051,60	26 720 128,12	53 193 179,72
BNP PARIBAS FP EUR	19 565 527,77	33 445 290,60	53 010 818,37
SIEMENS AG-REG GY EUR	31 343 710,12	19 424 546,23	50 768 256,35
OSTRUM SRI CASH Z (C/D) EUR	14 482 968,74	35 974 131,12	50 457 099,86

EFFET DE LEVIER

Le niveau maximal de levier de l'OPC n'a pas été modifié au cours de l'exercice.

- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode de l'engagement : 125,00 %,
- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode brute : 135,00 %.

Le montant total de levier auquel l'OPC a recours est de :

- 100,00 % selon la méthode de l'engagement,
- 98,01 % selon la méthode brute.

Les garanties financières reçues ou données par l'OPC sont uniquement en espèces en Euro et réinvesties uniquement dans des parts ou actions d'OPC monétaires court terme ou en dépôts auprès d'établissements de crédit.

QUOTE-PART D'INVESTISSEMENT EN TITRES ÉLIGIBLES AU PEA (ART. 91 QUATER L DU CGI ANNEXE II)

En moyenne, la quote-part d'investissement en titres éligibles au PEA a été d'environ 90,71 %.

CRITÈRES SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

La SICAV relevant de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019, de plus amples informations sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales de la SICAV sont disponibles dans l'annexe SFDR du rapport de gestion.

INFORMATIONS RELATIVES AUX CESSIONS ET ACQUISITIONS TEMPORAIRES DE TITRES (CATT) ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DE TYPE CONTRAT D'ÉCHANGE SUR RENDEMENT GLOBAL (TOTAL RETURN SWAP (TRS)) :

Le fonds n'a eu ni recours aux cessions et acquisitions temporaires de titres (CATT), ni aux Total Return Swap (TRS).

OPCVM : INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

**Exposition sous-jacente atteinte au travers des instruments financiers dérivés /
Identité des contreparties à ces transactions financières dérivés / Type et
montant des garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de
contrepartie**

Au cours de l'année sous revue, l'OPC n'a pas eu recours à des produits dérivés.

A fin décembre 2024, il n'y avait pas de dérivé OTC dans le portefeuille.

DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

Dividendes (en euros) distribués au titre des trois derniers exercices des **actions C** (CGI art.243bis et 158)

Année du résultat	Exercice de distribution	Montant distribué	Montant éligible à l'abattement	Montant non éligible à l'abattement
31/12/21	2022	Néant	Néant	Néant
31/12/22	2023	Néant	Néant	Néant
31/12/23	2024	Néant	Néant	Néant

Dividendes (en euros) distribués au titre des trois derniers exercices des **actions D** (CGI art.243bis et 158)

Année du résultat	Exercice de distribution	Montant distribué	Montant éligible * à l'abattement	Montant non éligible à l'abattement
31/12/21	2022	1 363 422,17	1 363 422,17	—
31/12/22	2023	3 982 271,16	3 982 271,16	—
31/12/23	2024	4 066 618,81	4 066 618,81	—

Dividendes (en euros) distribués au titre des trois derniers exercices des **actions E** (CGI art.243bis et 158)

Année du résultat	Exercice de distribution	Montant distribué	Montant éligible à l'abattement	Montant non éligible à l'abattement
31/12/21	2022	Néant	Néant	Néant
31/12/22	2023	Néant	Néant	Néant
31/12/23	2024	Néant	Néant	Néant

Dividendes (en euros) distribués au titre des trois derniers exercices des **actions I** (CGI art.243bis et 158)

Année du résultat	Exercice de distribution	Montant distribué	Montant éligible à l'abattement	Montant non éligible à l'abattement
31/12/21	2022	Néant	Néant	Néant
31/12/22	2023	Néant	Néant	Néant
31/12/23	2024	Néant	Néant	Néant

Dividendes (en euros) distribués au titre des trois derniers exercices des **actions S** (CGI art.243bis et 158)

Année du résultat	Exercice de distribution	Montant distribué	Montant éligible à l'abattement	Montant non éligible à l'abattement
31/12/21	2022	Néant	Néant	Néant
31/12/22	2023	Néant	Néant	Néant
31/12/23	2024	Néant	Néant	Néant

Dividendes (en euros) distribués au titre des trois derniers exercices des **actions L** (CGI art.243bis et 158)

Année du résultat	Exercice de distribution	Montant distribué	Montant éligible à l'abattement	Montant non éligible à l'abattement
31/12/21	2022	Néant	Néant	Néant
31/12/22	2023	Néant	Néant	Néant
31/12/23	2024	Néant	Néant	Néant

Dividendes (en euros) distribués au titre des trois derniers exercices des **actions GP** (CGI art.243bis et 158)

Année du résultat	Exercice de distribution	Montant distribué	Montant éligible à l'abattement	Montant non éligible à l'abattement
31/12/21	2022	Néant	Néant	Néant
31/12/22	2023	Néant	Néant	Néant
31/12/23	2024	Néant	Néant	Néant

(*) Imposition des personnes physiques : Dividendes d'actions de sociétés passibles de l'impôt sur les sociétés ou d'un impôt équivalent ou soumises sur option à cet impôt et ayant leur siège en France, dans un pays de la Communauté Européenne ou dans un autre État ayant conclu avec la France une convention fiscale peuvent bénéficier d'un abattement proportionnel de 40 %. Le montant obtenu après ces abattements est soumis au barème de l'impôt sur le revenu.

La loi de finance 2013 institue un prélèvement à la source obligatoire non libératoire qui se substitue au prélèvement optionnel libératoire. Ce prélèvement est applicable à l'ensemble des revenus distribués imposés à l'impôt sur le revenu perçus par des personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

I. INFORMATIONS SUR LA STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC L'ACCORD DE PARIS

La stratégie climat de LBP AM vise un alignement sur une **trajectoire 1,5°C, avec comme référence le scénario P2 du GIEC¹**. Ce scénario induit une transformation profonde de la société et implique une réduction significative des missions anthropiques de CO₂ au cours des prochaines décennies. Les émissions mondiales nettes de CO₂ doivent ainsi baisser d'environ 45 % en 2030 par rapport à 2010, et être égales à zéro vers 2050, en limitant le recours aux technologies de capture et de stockage du carbone.

Cette ambition s'est matérialisée en 2022 par un **engagement LBP AM à atteindre un alignement « net 0 » pour 80 % de leurs encours sous gestion à horizon 2030²**.

L'objectif de décarbonation des portefeuilles est soutenu par diverses politiques et stratégies déjà en place ou en cours de déploiement :

Politique d'exclusion sectorielle sur le charbon³ : Depuis 2019, la société de gestion s'est engagée à exclure progressivement les sociétés minières et de production d'électricité ayant des plans d'expansion liés au charbon, et non engagées à en sortir d'ici 2030-2040. Cet engagement s'est durci en 2021 pour l'étendre aux émetteurs fournissant des services en amont et en aval, qui génèrent au moins 20 % de leurs chiffres d'affaires avec le charbon. Les données proviennent de la *Urgewald's Global Coal Exit List* et du fournisseur *Trucost*.

Politique d'exclusion sectorielle Pétrole et Gaz : Cette politique sectorielle établit une exclusion des entreprises du secteur ne démontrant pas d'engagement stratégique minimum vers une transition énergétique, au regard des trajectoires d'évolution des émissions établies par le scénario NZ2050.

La politique sectorielle de LBP AM établit également une liste d'exclusion des sociétés intervenant dans l'exploration, la production, le stockage et la distribution de pétrole et de gaz qui sont exposés de manière significative aux énergies non conventionnelles (20 % du CA). La définition des énergies non conventionnelles utilisée est celle établie par le Comité scientifique de l'observatoire de la finance durable, à savoir :

- Pétrole issu de sables bitumineux et pétroles extra-lourds ;
- Gaz et pétrole de schistes ; gaz et pétrole issus de la zone Arctique : projets ou activités ayant lieu dans des régions objet d'une glaciation temporaire ou pluriannuelle de l'eau de mer ;
- Gaz et pétrole très profond : activité offshore d'exploration ou production ayant lieu à une profondeur de plus de 1 000 m.

Politique de sélection des titres en portefeuille : L'outil de notation GREaT⁴ fourni par LBP AM intègre un critère dédié à la transition énergétique. Ce critère attribue une note aux entreprises sur la base de la part de leur chiffre d'affaires et/ou du résultat généré grâce aux services et solutions contribuant à l'effort de lutte contre le changement climatique. Cette note agrège des scores provenant de MSCI, de Moody's ESG, Ethifinance et de la recherche qualitative interne.

¹ [SR15_SPM_version_report_LR.pdf \(ipcc.ch\)](#)

² Les objectifs détaillés sont disponibles dans le rapport *Initial Target Discourse Report* publié par la NZAMI en mai 2022. La définition des investissements « alignés net 0 » est celle de la Science Based Target Initiative (« SBTi »), sélectionnée pour la robustesse de la méthode d'évaluation et de sa cohérence avec la science climatique la plus aboutie.

³ Les politiques d'exclusions sont présentées dans une publication ad hoc, disponible sur le site internet de la SGP <https://www.lbpam.com/fr/publications/publications-rapports>

⁴ L'outil de notation GREaT attribue une note à chaque émetteur, agrégeant des notes liées à des critères environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance. La note globale est utilisée de manière contraignante dans la gestion du fonds pour obtenir la labélisation ISR.

Indicateur de performance sur l'empreinte carbone: Le fonds dispose d'un indicateur de mesure de l'empreinte carbone des investissements⁵ et doit battre son univers. Au 31/12/2024, l'empreinte carbone du portefeuille était de 439.73 tCO2/M€ investi, celle de son comparable était de 699.43 tCO2/M€ investi.

Engagement actionnarial: LBP AM mène une politique d'engagement active auprès des entreprises financées pour définir et déployer des plans de transition portant sur toutes ses activités et scopes d'émission. Cette stratégie est portée par des actions d'engagement individuelles et collectives⁶. Les actions collectives sont rattachées à des initiatives de place structurantes comme Net Zero Asset Managers Initiative (« NZAMI »), Climate Action 100+, ShareAction et CDP Transition Champions.

Vote: La société de gestion applique une politique de vote stricte sur les questions climatiques. La société de gestion soutient la généralisation des « Say on Climate » et porte une attention particulière aux éléments suivants des plans climats soumis au vote⁷:

- L'annonce d'objectifs précis de réduction des émissions de GES à court et à long terme;
- Leur alignement avec la trajectoire donnée par l'Accord de Paris sur le climat, dans l'idéal validée par un tiers;
- L'engagement du conseil d'administration à consulter les actionnaires de manière régulière (au moins tous les trois ans) compte tenu des évolutions rapides de l'environnement réglementaire, technologique et politique;
- La mise en place, dans la rémunération variable des dirigeants, de critères extra-financiers alignés sur les objectifs climat et environnementaux annoncés par l'entreprise.

LBP AM a fait le choix de cette ambition forte afin de répondre à l'urgence climatique actuelle, et ce malgré des difficultés importantes dont notamment:

- La disponibilité encore limitée des données;
- La faible prévisibilité des trajectoires de décarbonation des entreprises;
- Une complexité accrue selon le type, la taille et la zone géographique des émetteurs;
- Le contrôle limité sur les résultats de l'activité d'engagement actionnarial;
- Les difficultés à anticiper l'évolution de l'allocation stratégique des actifs à horizon 2030, compte tenu notamment des incertitudes actuelles sur les marchés financiers;

Ces objectifs globaux d'alignement sur une trajectoire net 0 seront progressivement déclinés aux fonds selon le plan d'action suivant:

- Cartographie et analyse des méthodologies et données disponibles;
- Évaluation de l'alignement à date du fonds;
- Développement d'objectifs 2025-2030;
- Mise en place d'outils de suivi.

⁵ Couvrant les scopes 1 et 2. À noter que la société de gestion a choisi de ne pas intégrer le scope 3 en raison de problèmes d'accessibilité et de fiabilité des données sur ledit scope 3 et plus largement en raison du manque de comparabilité des données entre sociétés. Le scope 3 sera intégré lorsque la donnée gagnera en fiabilité.

Le scope 1 correspond aux émissions directes de gaz à effet de serre: émissions directes provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre organisationnel, c'est-à-dire émissions provenant des sources détenues ou contrôlées par l'organisme comme par exemple: combustion des sources fixes et mobiles, procédés industriels hors combustion, émissions des ruminants, biogaz des centres d'enfouissements techniques, fuites de fluides frigorigènes, fertilisation azotée, biomasse, etc.

Le scope 2 correspond aux émissions à énergie indirectes: émissions indirectes associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour les activités de l'organisation.

Le scope 3 correspond aux autres émissions indirectes: Les autres émissions indirectement produites par les activités de l'organisation qui ne sont pas comptabilisées au 2 mais qui sont liées à la chaîne de valeur complète, comme par exemple: l'achat de matières premières, de services ou autres produits, déplacements des salariés, transport amont et aval des marchandises, gestions des déchets générés par les activités de l'organisme, utilisation et fin de vie des produits et services vendus, immobilisation des biens et équipements de productions, etc.

Source: Agence de la transition écologique (ADEME)

⁶ La politique d'engagement est disponible sur le site internet de la société: <https://www.lbpam.com/fr/publications/publications-rapports>

⁷ La politique de vote est disponible sur le site internet de la société: <https://www.lbpam.com/fr/publications/publications-rapports>

II. INFORMATIONS SUR LA STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIÉS À LA BIODIVERSITÉ

Les enjeux liés à la biodiversité sont intégrés à diverses étapes de la politique d'investissement ISR:

Politique d'exclusion: Cette politique, dédiée à la déforestation, vise les entreprises exploitantes et/ou négociantes directement impliquées dans la déforestation et n'ayant pas mis en place une politique solide de prévention des risques. Les entreprises de négoce, de l'agro-alimentaire, les exploitations forestières et les industries extractives/pétrolières sont les principaux secteurs qui ont une responsabilité directe dans la réduction des surfaces forestières.

Politique de sélection de titres: la méthodologie « GREaT » intègre un critère évaluant les politiques, engagements et actions des entreprises pour maîtriser l'impact de leurs activités sur la biodiversité et l'eau. Cette note agrège des scores provenant de MSCI, Moody's ESG, Ethifinance et de la recherche qualitative interne.

Engagement actionnarial: LBPAM mène une politique d'engagement active auprès des producteurs de matières premières, des transformateurs et des revendeurs pour inciter à publier son exposition à la déforestation et à prendre des engagements afin de mettre fin à celle-ci à horizon 2025. Ces engagements sont menés sur une base individuelle, ou par le biais de groupes de travail comme les PRI, le FAIRE, le CERES et Finance For Tomorrow. La société de gestion est également signataire du *Finance For Biodiversity Pledge*.

La protection de la biodiversité est par ailleurs un des 4 thèmes sur lesquels LBP AM a décidé de focaliser ses développements ISR en 2022 et 2023, visant la **mise en œuvre d'une politique Biodiversité couvrant les 6 pressions décrites par l'IPBES et qui se déclinera sur trois axes**:

- Engagement actionnarial: établissement d'une politique d'engagement structurée priorisant les thématiques et acteurs avec lesquels LBP AM engagera le dialogue.
- Renforcement de la politique d'exclusion existante: aujourd'hui centrée sur la déforestation, l'objectif est d'établir une liste d'exclusion détectant les acteurs ayant des pratiques délétères pour la biodiversité au sens de l'ensemble des pressions définies par la Plateforme Intergouvernementale Scientifique et Politique sur la Biodiversité (« IPBES »). Cette liste aura pour vocation à adopter une démarche secteur-spécifique et tenant compte de l'empreinte géographique des émetteurs et se basera sur le *Global Biodiversity Score*.
- Déploiement d'un indicateur de suivi de l'empreinte biodiversité des fonds: le *Global Biodiversity Score* (« GBS »), mis en place par CDC Biodiversité et Carbon 4 Finance. Cet indicateur mesure la déperdition de biodiversité engendrée par les investissements. Cet indicateur est décrit ci-dessous et une première mesure a été réalisée sur le portefeuille.

Mesure de l'impact sur la biodiversité – *Global Biodiversity Score*

Le GBS est une mesure d'empreinte équivalente à l'empreinte carbone sur le volet de la biodiversité. Il évalue l'impact des activités d'une entreprise sur la biodiversité au sens de 4 des 5 pressions définies par l'IPBES: Artificialisation des sols, Surexploitation des Ressources Naturelles, Pollution et Changement Climatique.

Cet impact est exprimé en MSA.km². **1 MSA.km² perdu équivaut à la bétonisation totale de 1 km² d'espace naturel vierge.** La MSA (*Mean Species Abundance*) est reconnue par la communauté scientifique comme une des métriques permettant d'agréger différents types d'impacts sur la biodiversité afin d'évaluer l'intégrité des écosystèmes en mesurant l'abondance moyenne des espèces en un lieu donné.

On différencie dans les pressions:

- 2 biomes: terrestre et aquatique d'eau douce, et
- 2 notions temporelles: les impacts statiques c'est-à-dire l'accumulation de la dégradation engendrée par les activités de l'entreprise sur les 50 années antérieures; et les impacts dynamiques qui correspondent à la dégradation engendrée sur l'année considérée, reflet du business model actuel de l'entreprise étudiée.

Le score mesure ces pressions sur la base de données financières ou opérationnelles, en décomposant les entrants ayant servi à réaliser le chiffre d'affaires de l'entreprise considérée. Des données sur les pressions rapportées directement par les entreprises peuvent aussi être utilisées, comme l'empreinte carbone.

Afin d'obtenir une mesure unique globale, des transformations mathématiques sont nécessaires:

- Une remise à l'échelle est effectuée: Les impacts terrestres sont rapportés à la surface totale du biome terrestre; et de la même façon; les impacts aquatiques sont eux rapportés à la surface totale du biome aquatique (lacs, rivières, cours d'eau) qui a fortiori est plus petite que la surface terrestre; afin de prendre ces impacts en considération sans être biaisé.
- Les impacts statiques sont traités comme un amortissement au fil des années afin d'être agrégés avec les impacts dynamiques.

Ces transformations donnent lieu à une métrique unique, le MSA.PPB* qui est exprimé par 1 million d'euros investi. **Le MSA.PPB* est une mesure permettant l'agrégation des impacts terrestres et aquatiques, statiques et dynamiques. Elle vise à rendre compte de l'impact global des investissements sur la biodiversité.**

Ainsi, l'impact du portefeuille sur la biodiversité, exprimé en MSA.PPB* et en MSA.KM², est de :

Fonds	Couverture (en % AUM)	MSA.PPB* (par million d'euros investi)	MSA.KM ² Terrestre Dynamique (par million d'euros investi)
TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR	96.06 %	56.05 MSA.ppb*/b€ invested	4.01 MSA.km ² /k€ invested

III. INFORMATIONS SUR LES DÉMARCHES DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE DANS LA GESTION DES RISQUES

Les risques extra-financiers, ainsi que les risques réputationnels, sont en premier lieu adressés via la **politique d'exclusion**⁸ :

- Les risques liés aux enjeux sociaux sont couverts par les exclusions normatives, visant les entreprises qui violent de manière sévère, répétée et sans mesures correctives les principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;
- Les risques liés aux enjeux environnementaux sont couverts par les exclusions sectorielles et thématiques, couvrant notamment les activités liées au charbon thermique et à la déforestation ;
- Ces exclusions sont complétées par des exclusions spécifiques décidées au cas par cas, sur la base de sérieux manquements sur l'un des quatre piliers de la philosophie d'analyse extra-financière propriétaire GREaT.

Les risques extra-financiers sont également intégrés à l'analyse des émetteurs réalisée grâce à la méthodologie GREaT. Sont ainsi considérés :

Les risques réglementaires, captés par le critère « Éthique des affaires » qui évalue les dispositifs de contrôle interne mis en place chez les émetteurs ;

Les risques opérationnels, captés par le pilier « Gestion durable des Ressources » qui s'intéresse notamment à la qualité de la gestion des ressources humaines (formation, maîtrise du turnover, etc.) et à la mise en place de systèmes solides de management environnemental, tous deux facteurs de réduction du risque opérationnel ;

Les risques stratégiques, pour lesquels l'analyse financière est complétée par l'analyse extra-financière qui apprécie l'alignement de la stratégie des entreprises avec les tendances de long terme, particulièrement avec les piliers « Transition Énergétique » et « Développement des Territoires » ;

Les risques climatiques, que sont les risques physiques qui couvrent les dommages directement causés par les phénomènes météorologiques et climatiques ; et les risques de transition qui résultent des effets de la mise en place d'un modèle économique bas-carbone, suite à un changement de réglementation, à l'émergence de nouvelles technologies « disruptives », etc. Ces risques sont analysés dans le pilier « Transition Énergétique ».

La société de gestion travaille par ailleurs à l'intégration des risques extra-financier dans l'analyse qualitative des émetteurs réalisée au cas par cas. Les travaux lancés en 2021 et menés de concert par les gérants et analystes, s'organisent de la façon suivante :

- Les enjeux ESG matériels sont identifiés au niveau des secteurs d'activité. Un enjeu est jugé matériel lorsqu'il est susceptible d'avoir un impact significatif sur la qualité de crédit ou la valorisation d'un émetteur ;
- Les émetteurs sont analysés par rapport à leur exposition aux enjeux ESG matériels de leur secteur et leur capacité à les gérer.

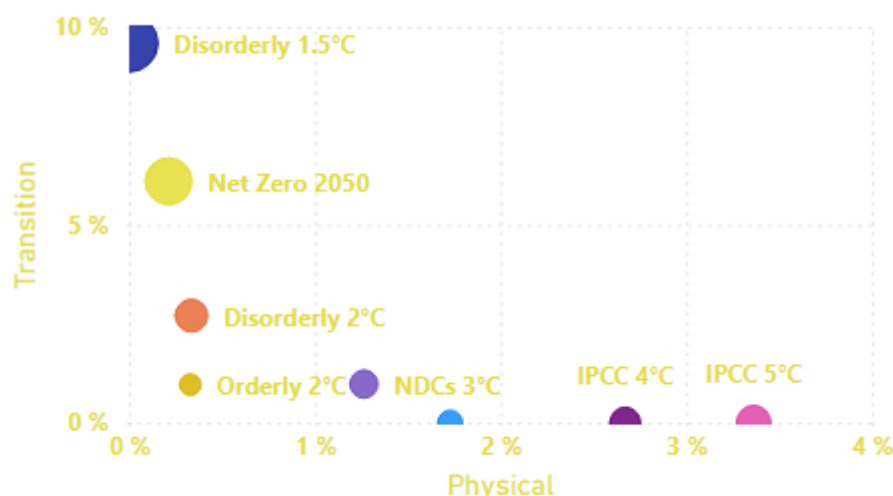
Cette analyse vient compléter l'analyse financière mise à disposition des gérants pour les accompagner dans leurs décisions d'investissements.

⁸ La politique d'exclusion est détaillée dans une publication ad hoc disponible sur le site internet de la société de gestion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/publications-rapports>

Enfin, la direction des risques mesure l'exposition des investissements aux risques climatiques sur la base des 6 scénarii climatiques publiés par le *Network For Greening the Financial System* (« NGFS »), groupe constitué de banques centrales et superviseurs financiers visant à définir et promouvoir les meilleures pratiques pour atteindre les objectifs des Accords de Paris, complétés par deux scénarii du GIEC : 4°C SSP3-70 et 5°C SSP5-8.5. Le scénario central est celui de la neutralité carbone à horizon 2050. Pour chacun de ces scénarii, une estimation de la dépréciation des encours est réalisée en intégrant les effets de la transition énergétique (scope 1, 2 et 3) ainsi que les impacts des aléas physiques (chroniques ou aigus).

Le risque climatique total se décompose comme la somme du risque de transition et du risque physique. Le risque de transition correspond à la somme du risque politique⁹ diminué des opportunités technologiques¹⁰. Les opportunités technologiques peuvent être présentées sous forme de « risque technologique » en prenant la valeur opposée.

Au 31/12/2024, le risque climatique du portefeuille identifié selon les différents scénarios mentionnés ci-dessus était le suivant :



NGFS Climate Scenarios	Physical Risk	Transition Risk	Climate Risk	Transition Risk	Technology Opportunity
Current Policies 3°C	1,73 %	0,00 %	1,73 %	0,00 %	0,00 %
Disorderly 1.5°C	0,00 %	9,60 %	9,60 %	9,60 %	0,00 %
Disorderly 2°C	0,34 %	2,71 %	3,04 %	2,71 %	0,00 %
IPCC 4°C	2,67 %	0,00 %	2,67 %	0,00 %	0,00 %
IPCC 5°C	3,36 %	0,00 %	3,36 %	0,00 %	0,00 %
NDCs 3°C	1,26 %	0,97 %	2,24 %	1,16 %	-0,18 %
Net Zero 2050	0,21 %	6,10 %	6,31 %	7,60 %	-1,50 %
Orderly 2°C	0,33 %	0,96 %	1,29 %	1,25 %	-0,29 %

⁹ Risque lié à des décisions politiques visant à accélérer la transition de l'économie.

¹⁰ Les opportunités technologiques sont des potentiels de croissance qui émergent dans le cadre de la transition vers une économie bas-carbone. Ces opportunités sont liées au développement et à la croissance réussis de technologies bas-carbone clés. Elles sont évaluées par le modèle de recherche sur les ESG de MSCI, qui utilise des données de brevets et de revenus bas-carbone estimés pour identifier les entreprises qui pourraient bénéficier de politiques climatiques alignées sur des scénarios de température de 3°C, 2°C ou 1,5°C.

PROCÉDURE DE SUIVI ET DE SÉLECTION DES INTERMÉDIAIRES

Des critères de choix ont été sélectionnés. Tous les six mois, une notation reprenant ces critères est effectuée et est commentée en comité des intermédiaires.

Les intermédiaires sont retenus en fonction de la note obtenue et du nombre d'intermédiaires souhaité par le comité. Un classement est mis en place en fonction de la note et des objectifs de pourcentage de volumes sont attribués à chaque intermédiaire.

Ce choix donne lieu à une liste qui est mise à jour par le middle office et qui est consultable sur l'intranet de la société.

La direction des risques réalise de façon permanente le suivi des intermédiaires et contreparties, un reporting mensuel sur l'application de cette liste et des volumes de transactions réalisés avec chaque intermédiaire est produit.

La direction du contrôle interne effectue un contrôle de 2^e niveau en s'assurant de l'existence et de la pertinence des contrôles réalisés par le middle office.

Durant l'exercice sous revue de l'OPCVM, la procédure de choix des intermédiaires a été appliquée et contrôlée. Aucun manquement significatif n'a été relevé.

POLITIQUE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

LBP AM tient à la disposition de tous les porteurs, un document intitulé « Politique de vote » qui présente les conditions dans lesquelles elle exerce les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPCVM dont elle assure la gestion.

Ce document est consultable au siège de la société ou sur son site Internet ou peut être adressé sur simple demande écrite auprès de LBP AM, 36 Quai Henri IV, 75004 Paris.

COMPTE-RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMÉDIATION

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet de LBP AM : www.lbpam.com

FRAIS DE RECHERCHE RÉELS

Les frais de recherche de l'exercice réels sur le fonds sont :

- 0,04 % de l'actif net moyen pour l'action FR0010302661,
- 0,04 % de l'actif net moyen pour l'action FR0000009755,
- 0,04 % de l'actif net moyen pour l'action FR0000008963,
- 0,04 % de l'actif net moyen pour l'action FR0010842385,
- 0,04 % de l'actif net moyen pour l'action FR0010497099,
- 0,04 % de l'actif net moyen pour l'action FR0013345691,
- 0,04 % de l'actif net moyen pour l'action FR0013345709.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION

1. Éléments qualitatifs

Dans le cadre de la mise en applications directives, et la gestion des OPC, les spécificités de politique de rémunération de la société de gestion retenues sont les suivantes :

- Les collaborateurs de LBP AM sont uniquement rémunérés sur la base de leur salaire fixe et variable.
- La politique de rémunération mise en place au sein de LBP AM n'encourage pas les risques et aligne les risques pris par le personnel avec ceux des investisseurs et ceux de la société de gestion ; elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion.
- Le montant individuel de rémunération variable pour un collaborateur est fonction :
 - de la performance globale individuelle du collaborateur, mesurée à travers l'évaluation de l'atteinte des objectifs de l'année, de sa tenue de poste et de son niveau d'engagement,
 - de la performance globale de LBP AM pour l'année considérée, qui permet de définir le pool de rémunérations variables pour l'ensemble des collaborateurs de LBP AM,
 - du taux plafond de rémunération variable individuelle du collaborateur.

La part variable individuelle revenant au collaborateur concerné sera déterminée sur la base de critères à la fois quantitatifs et qualitatifs y compris la tenue de poste. Un équilibre est assuré entre ces critères qualitatifs et quantitatifs. Ces critères sont déterminés par le responsable hiérarchique de chaque collaborateur et reportés dans les formulaires des entretiens. Le niveau de performance général du collaborateur concerné sur l'année de référence est apprécié d'une manière formelle et globale entre le manager et son collaborateur.

Les objectifs fixés lors de l'entretien doivent permettre de servir au mieux les intérêts de la Société et de ses investisseurs. Ils n'ont pas vocation à accroître le niveau des risques intrinsèques de l'activité de LBP AM.

- Personnel concerné par ces dispositions : l'ensemble du personnel est concerné par cette politique.
Toute personne ayant un impact significatif sur le profil de risque de la société ou des OPC gérés et dont la rémunération se situe dans la même tranche que celle de la Direction et des preneurs de risque, voit sa rémunération variable, lorsqu'elle est supérieure à 200 000 €, faire l'objet d'un paiement différé à hauteur de 50 % sur 3 ans.
- Mise en place d'ajustement des risques a posteriori : les rémunérations peuvent être reprises tant qu'elles ne sont pas versées par :
 - Restitutions : reprise des montants provisionnés sur les années antérieures (rémunération acquise mais non versée), applicables à l'ensemble des collaborateurs assujettis à un différé de leur rémunération variable, sur la base de critères quantitatifs impactant la société de gestion ;
 - Malus : diminution des montants provisionnés sur les années futures (rémunération non acquise et non versée), applicables à l'opérationnel concerné, disposant d'un différé de sa rémunération variable, sur la base de critères quantitatifs impactant la société de gestion ou le client.
- Comité de rémunération : pour le personnel concerné par le versement d'une rémunération variable différée, le Comité de rémunération est composé des membres du Conseil de Surveillance de LBP AM. Il s'agit de dirigeants de La Banque Postale et d'Aegon AM, ainsi que 2 membres indépendants.

Pour l'ensemble du personnel, le comité de rémunération est composé du Directoire de LBP AM et de la DRH.

2. Éléments quantitatifs

Montant total des rémunérations sur l'exercice clos le 31 décembre 2024		
Ensemble des CDI de la Société LBP AM sur l'année 2024		
	Fixes bruts	15 448 218 €
	Variables + primes bruts	5 503 937 €
Ensemble des gérants		
	Fixes bruts	3 491 000 €
	Variables + primes bruts	1 863 260 €
Ensemble des cadres supérieurs (non gérants)		
	Fixes bruts	1 400 500 €
	Variables + primes bruts	735 900 €

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION DÉLÉGATAIRE DE GESTION FINANCIÈRE

Les sociétés de gestion ont l'obligation de définir une politique de rémunération compatible avec une gestion saine et efficace des risques. Ce principe est défini précisément dans la directive AIFM (2011/61/UE, notamment l'annexe II)), la directive OPCVM V (2014/91/UE), ainsi que dans le code monétaire et financier (article L533-22-2) et dans le règlement général de l'AMF (article 319-10).

L'AMF a par ailleurs publié des guides professionnels à destination des prestataires de service d'investissement en vue d'une application pratique des dispositions légales et réglementaires.

Enfin, la politique de rémunération est conforme à l'article 5 du Règlement SFDR (UE) 2019/2088.

La politique de rémunération de la Société de Gestion est ainsi compatible avec une gestion saine et efficace des risques et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, la documentation réglementaire des OPC que la Société de Gestion gère.

La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la Société de Gestion et des OPC qu'elle gère ainsi qu'à ceux des investisseurs de ces OPC, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts. La politique de rémunération a été mise en place afin de: supporter activement la stratégie et les objectifs de la Société de Gestion; supporter la compétitivité de la Société de Gestion sur le marché sur lequel elle opère; maintenir l'attractivité de la Société de Gestion auprès des talents externes; garantir la rétention de nos talents internes.

Les principes généraux de la politique de rémunération de LFDE sont les suivants:

- La composante fixe de la rémunération tient compte de la réalité du marché de l'emploi
- Le principe d'égalité de rémunérations entre les hommes et les femmes, pour un poste équivalent
- Chaque collaborateur fait l'objet d'un processus d'évaluation et d'appréciation des compétences avec définition d'objectifs qualitatifs et quantitatifs
- Une rémunération variable discrétionnaire non contractuelle qui rémunère la performance des collaborateurs. La rémunération variable d'un collaborateur est attribuée après étude de la performance de l'équipe et de la performance individuelle
- Les principes de la rémunération variable répondent à un principe d'équité qui vise à motiver le plus grand nombre de salariés.
- Depuis 2020, la « contribution à la démarche d'investissement responsable de LFDE » est un objectif collectif, fixé à l'ensemble des collaborateurs de LFDE, entrant en jeu dans la détermination de leur rémunération variable annuelle.
- LFDE met en place un mécanisme de rémunération variable différée pour les preneurs de risque dont la rémunération variable est supérieure à 200 K€; en application de la directive OPCVM V et AIFM.

Les principes de la politique de rémunération sont révisés sur une base régulière et adaptés en fonction de l'évolution réglementaire.

La politique de rémunération a été approuvée par le Conseil d'Administration de la Société de Gestion. Plus de détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant: www.lfde.com.

La politique de rémunération, dans son intégralité, est disponible auprès de la société de gestion sur demande.

Données décembre 2024:

	2024 Number Fixed	2024 Total Fixed	2024 Total Bonus (paid in 2025)	Number Deferred	Total Deferred
Risk Taker	55	7 098 122	4 787 000	7	1 036 000
Other	116	8 222 021	2 804 000	0	0
Grand Total	171	15 320 144	7 591 001	7	1 036 000
		Annual gross not pro-rated for duration			

Comptes annuels

Bilan Actif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	0,00
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	1 618 920 110,14
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 618 920 110,14
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances (D)	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	0,00
OPCVM	0,00
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
Dépôts (F)	0,00
Instruments financiers à terme (G)	0,00
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Prêts (I) (*)	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	1 618 920 110,14
Créances et comptes d'ajustement actifs	494 638,50
Comptes financiers	78 975 719,94
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	79 470 358,44
Total de l'actif I+II	1 698 390 468,58

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Capitaux propres :	
Capital	1 524 974 039,72
Report à nouveau sur revenu net	1 467 140,16
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	57 422 677,81
Résultat net de l'exercice	112 349 732,00
Capitaux propres I	1 696 213 589,69
Passifs de financement II (*)	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	1 696 213 589,69
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00
Instruments financiers à terme (B)	0,00
Emprunts (C) (*)	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	0,00
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	2 176 878,70
Concours bancaires	0,19
Sous-total autres passifs IV	2 176 878,89
Total Passifs : I+II+III+IV	1 698 390 468,58

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	47 742 557,93
Produits sur obligations	180 155,43
Produits sur titres de créances	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	18 665,42
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	978 014,65
Sous-total produits sur opérations financières	48 919 393,43
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	-6 899,40
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00
Autres charges financières	-121 713,28
Sous-total charges sur opérations financières	-128 612,68
Total revenus financiers nets (A)	48 790 780,75
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-21 332 187,16
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-21 332 187,16
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	27 458 593,59
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	2 224 487,41
Sous-total revenus nets I = (C+D)	29 683 081,00
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	73 317 768,07
Frais de transactions externes et frais de cession	-2 082 770,17
Frais de recherche	-706 096,90
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	70 528 901,00
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	1 594 962,60
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	72 123 863,60

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	7 136 952,25
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	112 238,40
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	7 249 190,65
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	3 293 596,75
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	10 542 787,40
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	112 349 732,00

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable A1a.Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion du Compartiment est double :

- chercher à obtenir à travers un portefeuille composé de valeurs de la zone euro, sur la période de placement recommandée à 5 ans, une performance supérieure à celle des marchés actions de la zone euro. et
- mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Actif net Global en EUR	859 569 633,34	877 288 081,96	827 031 059,48	1 495 853 096,71	1 696 213 589,69
ACTION TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR C EN EUR					
Actif net	201 420 124,46	164 213 669,67	148 595 426,62	251 371 650,05	247 105 860,56
Nombre de titres	967 625,10611	651 588,70910	672 935,75277	979 367,75842	901 121,99042
Valeur liquidative unitaire	208,15	252,02	220,81	256,66	274,22
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	7,09	13,94	6,32	5,14	11,65
Capitalisation unitaire sur revenu	0,21	0,74	2,53	2,83	4,21
ACTION TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR D EN EUR					
Actif net	370 484 045,93	467 389 700,79	410 178 489,49	455 522 397,52	474 193 509,81
Nombre de titres	2 273 097,01324	2 389 527,41052	2 416 889,83531	2 329 690,02139	2 288 825,15838
Valeur liquidative unitaire	162,98	195,59	169,71	195,52	207,17
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes	0,42	1,13	0,00	0,00	0,00
Plus et moins- values nettes unitaire non distribuées	6,47	16,23	21,13	25,08	33,93
Distribution unitaire sur revenu	1,13	0,57	1,68	1,80	2,00
Crédit d'impôt unitaire	0,14	0,25	0,18	0,14	0,00
Report à nouveau unitaire sur revenu	0,00	0,00	0,27	0,64	1,85
ACTION TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR E EN EUR					
Actif net	1 269 654,08	1 224 406,20	1 254 700,83	1 448 857,70	1 635 425,14
Nombre de titres	74,51337	59,02039	68,64281	67,81351	71,24374
Valeur liquidative unitaire	17 039,27	20 745,47	18 278,69	21 365,32	22 955,35
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	580,28	1 143,45	521,11	425,50	973,13
Capitalisation unitaire sur revenu	100,49	168,11	311,25	348,08	480,58
ACTION TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR GP EN EUR					
Actif net	127,39	47 974,25	6 964 782,91	189 758 382,38	256 852 329,95
Nombre de titres	1,00000	308,69135	50 842,74692	1 184 621,45618	1 491 358,24146
Valeur liquidative unitaire	127,39	155,41	136,98	160,18	172,22
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	4,58	8,65	3,90	3,18	7,29
Capitalisation unitaire sur revenu	1,22	1,51	2,38	2,67	3,72

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
ACTION TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR I EN EUR					
Actif net	224 792 673,27	187 695 787,85	212 110 071,12	265 755 595,40	264 968 756,59
Nombre de titres	11 571,85103	7 924,92103	10 150,17915	10 864,72931	10 065,01245
Valeur liquidative unitaire	19 425,81	23 684,24	20 897,17	24 460,39	26 325,72
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	661,43	1 304,13	595,06	486,37	1 115,05
Capitalisation unitaire sur revenu	138,07	222,26	384,66	430,82	595,33
ACTION TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR L EN EUR					
Actif net	16 308,16	79 729,48	588 575,22	280 855 253,64	403 066 751,13
Nombre de titres	131,00000	529,00000	4 457,00000	1 829 719,64101	2 457 819,63076
Valeur liquidative unitaire	124,48	150,71	132,05	153,49	163,99
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	4,25	8,34	3,78	3,07	6,97
Capitalisation unitaire sur revenu	0,12	0,44	1,51	1,69	2,52
ACTION TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR S EN EUR					
Actif net	61 586 700,05	56 636 813,72	47 339 013,29	51 140 960,02	48 390 956,51
Nombre de titres	449 925,39318	341 753,01885	326 014,31169	303 003,53005	268 357,69676
Valeur liquidative unitaire	136,88	165,72	145,20	168,78	180,32
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	4,66	9,17	4,15	3,38	7,66
Capitalisation unitaire sur revenu	0,14	0,49	1,66	1,86	2,77

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 — Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB: les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat): B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2e alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur:

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée; le compte de résultat incluant notamment: les écarts de change sur comptes financiers, les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes);
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus);
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle: OPCVM / FIA / Autres;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 — Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant):

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés. Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Méthode de valorisation

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de Bourse, les cours contribués par les spécialistes de marché, les cours utilisés pour le calcul d'indices de marché reconnus ou les cours diffusés sur des bases de données représentatives.

- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé européen sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé européen en dehors de l'Union Monétaire Européenne sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.

- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Asie-Pacifique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Amérique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.

Les parts ou actions d'OPC cotés sont évaluées à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de cours de Bourse (cours de clôture) ou les valeurs liquidatives (dernière valeur liquidative connue).

Les parts ou actions d'OPC non cotés et des fonds d'investissement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue ou à défaut, à leur dernière valeur estimée.

À l'exception des Bons émis par les États de la zone Euro dont le cours est diffusé sur des bases de données représentatives ou contribué par des spécialistes de marché, les titres de créances négociables et assimilés sont valorisés actuariellement par l'application du taux de swap calculé par interpolation sur l'échéance correspondante augmenté ou diminué d'une marge estimée en fonction des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Les acquisitions et cession temporaires de titres sont évaluées de la manière suivante :

- Prêts et emprunts de titres : les titres empruntés sont évalués à leur valeur de marché. La créance représentative des titres prêtés ou la dette représentative des titres empruntés est évaluée à la valeur de marché des titres.
- Titres donnés ou reçus en pension : les titres reçus en pension inscrits en créance sont évalués à la valeur fixée dans le contrat. Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur fixée dans le contrat.

Les opérations sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels sont évaluées de la manière suivante :

- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés de l'Union Monétaire Européenne sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de compensation pratiqué le jour de l'évaluation.
- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés étrangers sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.
- Les engagements correspondant aux transactions sur les marchés à terme ferme ont été inscrits en hors bilan pour leur valeur de marché, ceux correspondant aux transactions sur marchés optionnels ont été traduits en équivalent sous-jacent.

Les opérations d'échanges de devises ou de conditions d'intérêts sont évaluées de la manière suivante :

- Les contrats d'échanges de conditions d'intérêts et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêt) au taux d'intérêt et/ou de devises de marché.
- L'ensemble composé d'un titre et de son contrat d'échange de taux d'intérêt et/ou de devise peut faire l'objet d'une évaluation globale au taux de marché et/ou au cours de la devise résultant de l'échange en conformité des termes du contrat. Cette méthode ne peut être retenue que dans le cas particulier d'un échange affecté à un titre identifié. Par assimilation, l'ensemble est alors valorisé comme un titre de créance.
- Les dérivés sur événements de crédit (CDS) sont valorisés selon la méthode standard publiée par l'International Swaps and Derivatives Association « Upfront standard ISDA ».
- Les swaps de volatilité sont valorisés en tenant compte de la variance réalisée et de la variance anticipée.

Les opérations de change à terme sont évaluées sur la base d'une réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat

Les dépôts à terme sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent.

Les autres opérations d'échanges ou produits de bilan intégrant des dérivés complexes sont évalués à partir de modèles ayant recours à des méthodes analytiques (type Black&Scholes) ou numériques (type Monte Carlo) validés par la société de gestion.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Evaluation des contrats d'échanges financiers figurant en hors-bilan. L'engagement correspond à la valeur nominale du contrat.

Frais de gestion

- Pour les actions C et D et E un taux de frais de gestion fixe maximum à 1,50 % TTC de l'actif net.
- Pour les actions S un taux de frais de gestion fixe maximum à 1,70 % TTC de l'actif net.
- Pour les actions I, un taux de frais de gestion fixe maximum à 1,20 % TTC de l'actif net.
- Pour les actions GP, un taux de frais de gestion fixe maximum à 1,40 % TTC de l'actif net.
- Pour les actions L, un taux de frais de gestion fixe maximum à 1,60 % TTC de l'actif net.

La Société de Gestion a mis en place un compte de recherche. Ces frais de recherche facturés au Compartiment s'ajouteront donc aux frais mentionnés plus haut et seront au maximum de 0.20 % de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Affectation des sommes distribuables

Action(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action D, E, GP et L	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV
Action C, I et S	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	1 495 853 096,71
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	569 291 259,93
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-470 100 833,38
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	27 458 593,59
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	70 528 901,00
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	7 249 190,65
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-4 066 618,81
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00
Autres éléments	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	1 696 213 589,69

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre d'actions au cours de l'exercice

B3a. Nombre d'actions souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En action	En montant
ACTION TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR C		
Actions souscrites durant l'exercice	292 808,28571	80 535 853,15
Actions rachetées durant l'exercice	-371 054,05371	-101 060 737,36
Solde net des souscriptions/rachats	-78 245,76800	-20 524 884,21
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	901 121,99042	
ACTION TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR D		
Actions souscrites durant l'exercice	143 948,95511	30 005 123,23
Actions rachetées durant l'exercice	-184 813,81812	-38 302 732,42
Solde net des souscriptions/rachats	-40 864,86301	-8 297 609,19
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	2 288 825,15838	
ACTION TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR E		
Actions souscrites durant l'exercice	3,43024	79 307,90
Actions rachetées durant l'exercice	-0,00001	-0,23
Solde net des souscriptions/rachats	3,43023	79 307,67
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	71,24374	
ACTION TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR GP		
Actions souscrites durant l'exercice	766 672,38444	131 660 236,33
Actions rachetées durant l'exercice	-459 935,59916	-78 173 780,26
Solde net des souscriptions/rachats	306 736,78528	53 486 456,07
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1 491 358,24146	
ACTION TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR I		
Actions souscrites durant l'exercice	6 526,55143	171 289 578,43
Actions rachetées durant l'exercice	-7 326,26829	-192 064 449,01
Solde net des souscriptions/rachats	-799,71686	-20 774 870,58
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	10 065,01245	
ACTION TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR L		
Actions souscrites durant l'exercice	939 575,80368	152 473 120,82
Actions rachetées durant l'exercice	-311 475,81393	-50 997 613,01
Solde net des souscriptions/rachats	628 099,98975	101 475 507,81
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	2 457 819,63076	
ACTION TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR S		
Actions souscrites durant l'exercice	18 073,15172	3 248 040,07
Actions rachetées durant l'exercice	-52 718,98501	-9 501 521,09
Solde net des souscriptions/rachats	-34 645,83329	-6 253 481,02
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	268 357,69676	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
ACTION TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
ACTION TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR D	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
ACTION TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR E	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
ACTION TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR GP	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
ACTION TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
ACTION TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR L	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
ACTION TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR S	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature d'actions

Libellé de l'action Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de l'action	Actif net par action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR C FR0000008963	Capitalisation	Capitalisation	EUR	247 105 860,56	901 121,99042	274,22
TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR D FR0000009755	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV	EUR	474 193 509,81	2 288 825,15838	207,17
TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR E FR0010302661	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV	EUR	1 635 425,14	71,24374	22 955,35
TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR GP FR0013345691	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV	EUR	256 852 329,95	1 491 358,24146	172,22
TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR I FR0010842385	Capitalisation	Capitalisation	EUR	264 968 756,59	10 065,01245	26 325,72
TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR L FR0013345709	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV	EUR	403 066 751,13	2 457 819,63076	163,99
TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR S FR0010497099	Capitalisation	Capitalisation	EUR	48 390 956,51	268 357,69676	180,32

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 France +/-	Pays 2 Allemagne +/-	Pays 3 Pays-Bas +/-	Pays 4 Espagne +/-	Pays 5 Italie +/-
ACTIF						
Actions et valeurs assimilées	1 618 920,11	533 591,08	431 418,37	226 413,59	149 233,12	138 120,48
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	1 618 920,11					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
ACTIF					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	78 975,72	0,00	0,00	0,00	78 975,72
PASSIF					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00	78 975,72

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	]3 - 6 mois] (*) +/-	]6 - 12 mois] (*) +/-	]1 - 3 ans] (*) +/-	]3 - 5 ans] (*) +/-	]5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
ACTIF							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	78 975,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	78 975,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 CHF +/-	Devise 2 USD +/-	Devise 3 GBP +/-	Devise 4 NOK +/-	Devise N +/-
ACTIF					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	45 802,40	40 267,59	30 271,62	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	433,53	0,00	1,83	0,00
PASSIF					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	45 802,40	40 701,12	30 271,62	1,83	0,00

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
ACTIF			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
PASSIF			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
OPÉRATIONS FIGURANT À L'ACTIF DU BILAN		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
OPÉRATIONS FIGURANT AU PASSIF DU BILAN		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2024
Créances		
	Souscriptions à recevoir	494 638,50
Total des créances		494 638,50
Dettes		
	Rachats à payer	62 848,23
	Frais de gestion fixe	1 937 506,25
	Autres dettes	176 524,22
Total des dettes		2 176 878,70
Total des créances et des dettes		-1 682 240,20

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2024
ACTION TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	3 633 820,00
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	102 945,75
Pourcentage de frais de recherche	0,04
ACTION TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR D	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	7 141 028,63
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	202 304,15
Pourcentage de frais de recherche	0,04
ACTION TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR E	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	15 058,32
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,94
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	679,71
Pourcentage de frais de recherche	0,04
ACTION TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR GP	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	2 001 337,80
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,87
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	97 384,04
Pourcentage de frais de recherche	0,04
ACTION TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	2 298 890,96
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,77
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	126 491,70
Pourcentage de frais de recherche	0,04
ACTION TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR L	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	5 474 204,49
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	154 513,52
Pourcentage de frais de recherche	0,04

	31/12/2024
ACTION TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR S	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	767 846,96
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	21 778,03
Pourcentage de frais de recherche	0,04

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	29 683 081,00
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	29 683 081,00
Report à nouveau	1 467 140,16
Sommes distribuables au titre du revenu net	31 150 221,16

Action TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	3 801 773,32
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	3 801 773,32
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	3 801 773,32
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	3 801 773,32
Total	3 801 773,32
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Action TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR D

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	7 354 272,04
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	7 354 272,04
Report à nouveau	1 467 140,16
Sommes distribuables au titre du revenu net	8 821 412,20
Affectation :	
Distribution	4 577 650,32
Report à nouveau du revenu de l'exercice	4 243 761,88
Capitalisation	0,00
Total	8 821 412,20
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	2 288 825,15838
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	2,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	775 047,47

Action TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR E

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	34 238,34
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	34 238,34
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	34 238,34
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	34 238,34
Total	34 238,34
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Action TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR GP

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	5 554 966,59
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	5 554 966,59
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	5 554 966,59
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	5 554 966,59
Total	5 554 966,59
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Action TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	5 992 063,16
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	5 992 063,16
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	5 992 063,16
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	5 992 063,16
Total	5 992 063,16
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Action TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR L

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	6 201 262,62
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	6 201 262,62
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	6 201 262,62
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	6 201 262,62
Total	6 201 262,62
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Action TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR S

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	744 504,93
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	744 504,93
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	744 504,93
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	744 504,93
Total	744 504,93
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	72 123 863,60
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	72 123 863,60
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	57 422 677,81
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	129 546 541,41

Action TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	10 504 952,23
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	10 504 952,23
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	10 504 952,23
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	10 504 952,23
Total	10 504 952,23
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Action TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR D

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	20 249 453,38
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	20 249 453,38
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	57 422 677,81
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	77 672 131,19
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	77 672 131,19
Capitalisation	0,00
Total	77 672 131,19
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Action TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR E

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	69 329,54
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	69 329,54
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	69 329,54
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	69 329,54
Total	69 329,54
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Action TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR GP

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	10 884 734,69
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	10 884 734,69
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	10 884 734,69
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	10 884 734,69
Total	10 884 734,69
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Action TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	11 223 044,47
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	11 223 044,47
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	11 223 044,47
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	11 223 044,47
Total	11 223 044,47
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Action TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR L

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	17 135 154,92
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	17 135 154,92
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	17 135 154,92
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	17 135 154,92
Total	17 135 154,92
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Action TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR S

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	2 057 194,37
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	2 057 194,37
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	2 057 194,37
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	2 057 194,37
Total	2 057 194,37
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. INVENTAIRE DES ÉLÉMENTS DE BILAN

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			1 618 920 110,14	95,44
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			1 618 920 110,14	95,44
Assurance			110 450 082,16	6,51
ALLIANZ SE-REG	EUR	204 988	60 655 949,20	3,57
AXA SA	EUR	1 450 878	49 794 132,96	2,94
Automobiles			34 686 812,65	2,04
RENAULT SA	EUR	737 233	34 686 812,65	2,04
Banques commerciales			116 875 025,99	6,89
BANCO BPM SPA	EUR	3 520 800	27 504 489,60	1,62
BNP PARIBAS	EUR	328 417	19 448 854,74	1,15
INTESA SANPAOLO	EUR	7 018 242	27 111 468,85	1,60
UNICREDIT SPA	EUR	1 111 232	42 810 212,80	2,52
Boissons			28 229 036,10	1,66
HEINEKEN NV	EUR	410 903	28 229 036,10	1,66
Composants automobiles			25 410 712,20	1,50
MICHELIN (CGDE)	EUR	799 079	25 410 712,20	1,50
Conglomérats industriels			69 316 918,72	4,09
SIEMENS AG-REG	EUR	367 612	69 316 918,72	4,09
Construction et ingénierie			17 360 350,00	1,02
TECHNIP ENERGIES NV	EUR	675 500	17 360 350,00	1,02
Courrier, fret aérien et logistique			32 550 733,24	1,92
DEUTSCHE POST AG NAMEN	EUR	957 938	32 550 733,24	1,92
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			24 719 650,00	1,46
KONINKLIJKE AHOLD NV	EUR	785 000	24 719 650,00	1,46
Distribution spécialisée			36 947 647,68	2,18
INDUSTRIA DE DISENO TEXTIL	EUR	744 312	36 947 647,68	2,18
Electricité			40 694 311,26	2,40
ENEL SPA	EUR	5 909 717	40 694 311,26	2,40
Equipements électriques			62 634 722,70	3,69
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	260 003	62 634 722,70	3,69
Equipements et fournitures médicaux			38 445 914,80	2,27
ESSILORLUXOTTICA	EUR	163 183	38 445 914,80	2,27
Gestion immobilière et développement			29 498 852,00	1,74
VONOVIA SE	EUR	1 006 100	29 498 852,00	1,74
Grands magasins et autres			23 786 702,55	1,40
PROSUS NV	EUR	620 253	23 786 702,55	1,40
Hôtels, restaurants et loisirs			24 165 647,96	1,42
SPIE SA	EUR	804 449	24 165 647,96	1,42
Industrie aérospatiale et défense			45 275 502,30	2,67
SAFRAN SA	EUR	213 463	45 275 502,30	2,67
Logiciels			106 913 150,60	6,30
DASSAULT SYSTEMES SE	EUR	681 494	22 830 049,00	1,35
SAP SE	EUR	355 832	84 083 101,60	4,95
Marches de capitaux			44 773 867,79	2,64
BANCO SANTANDER SA	EUR	10 028 865	44 773 867,79	2,64
Métaux et minerais			30 271 616,69	1,78
ANGLO AMERICAN PLC	GBP	1 059 545	30 271 616,69	1,78
Producteur et commerce d'énergie indépendants			47 459 041,72	2,80

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
AIR LIQUIDE SA	EUR	302 441	47 459 041,72	2,80
Produits chimiques			47 423 521,07	2,80
LINDE PLC	USD	58 418	23 621 657,39	1,39
SYENSQO SA	EUR	337 328	23 801 863,68	1,41
Produits pharmaceutiques			65 352 479,89	3,85
SANDOZ GROUP AG	CHF	589 787	23 330 618,95	1,38
SANOFI	EUR	448 281	42 021 860,94	2,47
Produits pour l'industrie du bâtiment			29 206 560,00	1,72
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	EUR	340 800	29 206 560,00	1,72
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			149 832 171,40	8,85
ASM INTERNATIONAL NV	EUR	42 237	23 602 035,60	1,39
ASML HOLDING NV	EUR	143 158	97 161 334,60	5,75
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	925 758	29 068 801,20	1,71
Services aux collectivités			31 496 401,63	1,86
E.ON SE	EUR	2 800 925	31 496 401,63	1,86
Services aux professionnels			44 692 206,42	2,63
BUREAU VERITAS SA	EUR	537 743	15 777 379,62	0,93
WOLTERS KLUWER	EUR	180 267	28 914 826,80	1,70
Services de télécommunication diversifiés			94 948 431,66	5,60
CELLNEX TELECOM SA	EUR	1 405 054	42 868 197,54	2,53
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	EUR	1 802 708	52 080 234,12	3,07
Services financiers diversifiés			33 325 933,94	1,96
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	75 000	16 680 000,00	0,98
SMURFIT WESTROCK PLC	USD	320 000	16 645 933,94	0,98
Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)			24 643 405,12	1,45
MERLIN PROPERTIES SOCIMI SA	EUR	2 425 532	24 643 405,12	1,45
Textiles, habillement et produits de luxe			107 532 699,90	6,34
ADIDAS AG	EUR	109 744	25 987 379,20	1,53
CIE FINANCIERE RICHEMO-A REG	CHF	153 121	22 471 782,70	1,32
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	92 956	59 073 538,00	3,49
Total			1 618 920 110,14	95,44

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie d'action

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	1 618 920 110,14
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	79 470 358,44
Autres passifs (-)	-2 176 878,89
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	1 696 213 589,69

Libellé de l'action	Devise de l'action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
Action TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR C	EUR	901 121,99042	274,22
Action TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR D	EUR	2 288 825,15838	207,17
Action TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR E	EUR	71,24374	22 955,35
Action TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR GP	EUR	1 491 358,24146	172,22
Action TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR I	EUR	10 065,01245	26 325,72
Action TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR L	EUR	2 457 819,63076	163,99
Action TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR S	EUR	268 357,69676	180,32

Rapport annuel

au 29/12/2023

exercice N-1

BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	1 518 562 788,56	889 044 379,17
Actions et valeurs assimilées	1 452 431 902,63	766 111 292,45
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	1 452 431 902,63	766 111 292,45
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	45 851 885,31	78 932 288,70
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	45 851 885,31	78 932 288,70
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	20 279 000,62	44 000 798,02
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	20 279 000,62	44 000 798,02
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	437 429,44	231 065,52
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	437 429,44	231 065,52
COMPTES FINANCIERS	1 331 416,08	4 622 080,06
Liquidités	1 331 416,08	4 622 080,06
TOTAL DE L'ACTIF	1 520 331 634,08	893 897 524,75

BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 396 629 130,04	753 008 188,70
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	49 237 399,61	39 234 263,17
Report à nouveau (a)	657 060,52	19 517,71
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	29 993 005,85	23 749 588,91
Résultat de l'exercice (a,b)	19 336 500,69	11 019 500,99
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	1 495 853 096,71	827 031 059,48
* Montant représentatif de l'actif net		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	15 366,36
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	15 366,36
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	15 366,36
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	23 109 437,32	66 381 633,44
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	23 109 437,32	66 381 633,44
COMPTES FINANCIERS	1 369 100,05	469 465,47
Concours bancaires courants	1 369 100,05	469 465,47
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	1 520 331 634,08	893 897 524,75

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	36 103,02	39 825,18
Produits sur actions et valeurs assimilées	30 208 292,17	20 436 697,62
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	133 363,81	120 484,47
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	30 377 759,00	20 597 007,27
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	1 012 012,12	2 709,68
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	120 110,08	152 087,29
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	1 132 122,20	154 796,97
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	29 245 636,80	20 442 210,30
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	15 048 373,96	10 351 473,08
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	14 197 262,84	10 090 737,22
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	5 139 237,85	928 763,77
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	19 336 500,69	11 019 500,99

1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Méthode de valorisation

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de Bourse, les cours contribués par les spécialistes de marché, les cours utilisés pour le calcul d'indices de marché reconnus ou les cours diffusés sur des bases de données représentatives.

- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé européen sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé européen en dehors de l'Union Monétaire Européenne sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Asie-Pacifique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Amérique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.

Les parts ou actions d'OPC cotés sont évaluées à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de Bourse (cours de clôture) ou les valeurs liquidatives (dernière valeur liquidative connue).

Les parts ou actions d'OPC non cotés et des fonds d'investissement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue ou à défaut, à leur dernière valeur estimée.

À l'exception des Bons émis par les États de la zone Euro dont le cours est diffusé sur des bases de données représentatives ou contribué par des spécialistes de marché, les titres de créances négociables et assimilés sont valorisés actuariellement par l'application du taux de swap calculé par interpolation sur l'échéance correspondante augmenté ou diminué d'une marge estimée en fonction des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Les acquisitions et cession temporaires de titres sont évaluées de la manière suivante :

- Prêts et emprunts de titres : les titres empruntés sont évalués à leur valeur de marché. La créance représentative des titres prêtés ou la dette représentative des titres empruntés est évaluée à la valeur de marché des titres.
- Titres donnés ou reçus en pension : les titres reçus en pension inscrits en créance sont évalués à la valeur fixée dans le contrat. Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur fixée dans le contrat.

Les opérations sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels sont évaluées de la manière suivante :

- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés de l'Union Monétaire Européenne sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de compensation pratiqué le jour de l'évaluation.
- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés étrangers sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.
- Les engagements correspondant aux transactions sur les marchés à terme ferme ont été inscrits en hors bilan pour leur valeur de marché, ceux correspondant aux transactions sur marchés optionnels ont été traduits en équivalent sous-jacent.

Les opérations d'échanges de devises ou de conditions d'intérêts sont évaluées de la manière suivante:

- Les contrats d'échanges de conditions d'intérêts et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêt) au taux d'intérêt et/ou de devises de marché.
- L'ensemble composé d'un titre et de son contrat d'échange de taux d'intérêt et/ou de devise peut faire l'objet d'une évaluation globale au taux de marché et/ou au cours de la devise résultant de l'échange en conformité des termes du contrat. Cette méthode ne peut être retenue que dans le cas particulier d'un échange affecté à un titre identifié. Par assimilation, l'ensemble est alors valorisé comme un titre de créance.
- Les dérivés sur événements de crédit (CDS) sont valorisés selon la méthode standard publiée par l'International Swaps and Derivatives Association « Upfront standard ISDA ».
- Les swaps de volatilité sont valorisés en tenant compte de la variance réalisée et de la variance anticipée.

Les opérations de change à terme sont évaluées sur la base d'une réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat.

Les dépôts à terme sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent.

Les autres opérations d'échanges ou produits de bilan intégrant des dérivés complexes sont évaluées à partir de modèles ayant recours à des méthodes analytiques (type Black&Scholes) ou numériques (type Monte Carlo) validés par la société de gestion.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Évaluation des contrats d'échanges financiers figurant en hors-bilan. L'engagement correspond à la valeur nominale du contrat.

Frais de gestion

- Pour les actions C et D et E un taux de frais de gestion fixe maximum à 1,50 % TTC de l'actif net.
- Pour les actions S un taux de frais de gestion fixe maximum à 1,70 % TTC de l'actif net.
- Pour les actions I, un taux de frais de gestion fixe maximum à 1,20 % TTC de l'actif net.
- Pour les actions GP, un taux de frais de gestion fixe maximum à 1,40 % TTC de l'actif net.
- Pour les actions L, un taux de frais de gestion fixe maximum à 1,60 % TTC de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par:

Le résultat:

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrrages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values:

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées
Action C, I et S	Capitalisation	Capitalisation
Action D, E, GP et L	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	827 031 059,48	877 288 081,96
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	760 222 009,26	173 936 003,32
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-255 560 879,55	-118 072 609,03
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	43 138 517,95	49 310 001,32
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-22 142 539,12	-26 535 799,50
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	-235 760,00
Frais de transactions	-1 999 305,33	-1 364 963,44
Différences de change	3 138 443,66	656 696,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	131 810 798,68	-133 974 981,55
Différence d'estimation exercice N	247 891 099,65	116 080 300,97
Différence d'estimation exercice N-1	-116 080 300,97	-250 055 282,52
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N-1	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	-2 702 924,65
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-3 982 271,16	-1 363 422,17
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	14 197 262,84	10 090 737,22
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	1 495 853 096,71	827 031 059,48

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 331 416,08	0,09
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 369 100,05	0,09
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 331 416,08	0,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 369 100,05	0,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 CHF		Devise 2 USD		Devise 3 NOK		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	81 364 345,12	5,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	386 325,01	0,03	1 917,95	0,00	0,14	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 369 099,87	0,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,18	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES	
Ventes à règlement différé	132 191,11
Souscriptions à recevoir	305 238,33
TOTAL DES CRÉANCES	437 429,44
DETTES	
Rachats à payer	84 886,54
Frais de gestion fixe	1 488 026,10
Collatéraux	21 396 481,99
Autres dettes	140 042,69
TOTAL DES DETTES	23 109 437,32
TOTAL DETTES ET CRÉANCES	-22 672 007,88

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR C		
Actions souscrites durant l'exercice	489 075,59390	118 874 564,96
Actions rachetées durant l'exercice	-182 643,58825	-44 530 065,30
Solde net des souscriptions/rachats	306 432,00565	74 344 499,66
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	979 367,75842	
Action TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR D		
Actions souscrites durant l'exercice	87 919,99408	16 436 934,70
Actions rachetées durant l'exercice	-175 119,80800	-32 599 685,02
Solde net des souscriptions/rachats	-87 199,81392	-16 162 750,32
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	2 329 690,02139	
Action TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR E		
Actions souscrites durant l'exercice	1,26826	25 154,11
Actions rachetées durant l'exercice	-2,09756	-41 216,05
Solde net des souscriptions/rachats	-0,82930	-16 061,94
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	67,81351	
Action TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR GP		
Actions souscrites durant l'exercice	1 206 056,87726	184 868 077,19
Actions rachetées durant l'exercice	-72 278,16800	-11 004 153,92
Solde net des souscriptions/rachats	1 133 778,70926	173 863 923,27
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1 184 621,45618	
Action TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR I		
Actions souscrites durant l'exercice	6 280,01856	145 551 889,67
Actions rachetées durant l'exercice	-5 565,46840	-128 541 025,80
Solde net des souscriptions/rachats	714,55016	17 010 863,87
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	10 864,72931	
Action TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR L		
Actions souscrites durant l'exercice	2 041 389,98611	291 079 658,84
Actions rachetées durant l'exercice	-216 127,34510	-31 744 903,93
Solde net des souscriptions/rachats	1 825 262,64101	259 334 754,91
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1 829 719,64101	
Action TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR S		
Actions souscrites durant l'exercice	21 137,11932	3 385 729,79
Actions rachetées durant l'exercice	-44 147,90096	-7 099 829,53
Solde net des souscriptions/rachats	-23 010,78164	-3 714 099,74
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	303 003,53005	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR D	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR E	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR GP	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR L	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR S	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Action TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	2 318 243,30
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,41
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	68 979,82
Pourcentage de frais de recherche	0,04
Action TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR D	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	6 190 700,06
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,41
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	186 866,85
Pourcentage de frais de recherche	0,04
Action TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR E	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	11 855,86
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,85
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	594,24
Pourcentage de frais de recherche	0,04
Action TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR GP	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	676 966,46
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,81
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	32 686,88
Pourcentage de frais de recherche	0,04
Action TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 611 770,76
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,70
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	96 424,73
Pourcentage de frais de recherche	0,04
Action TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR L	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	3 037 043,29
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,41
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	89 165,01
Pourcentage de frais de recherche	0,04
Action TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR S	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	705 753,75
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,41
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	21 322,95
Pourcentage de frais de recherche	0,04

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC:

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés:

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	657 060,52	19 517,71
Résultat	19 336 500,69	11 019 500,99
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	19 993 561,21	11 039 018,70
Action TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	2 773 960,80	1 707 586,05
Total	2 773 960,80	1 707 586,05
Action TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR D		
Affectation		
Distribution	4 193 442,04	4 060 374,92
Report à nouveau de l'exercice	1 493 334,71	673 172,16
Capitalisation	0,00	0,00
Total	5 686 776,75	4 733 547,08
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	2 329 690,02139	2 416 889,83531
Distribution unitaire	1,80	1,68
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	349 987,13	483 836,47
Action TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR E		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	23 604,56	21 365,60
Total	23 604,56	21 365,60
Action TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR GP		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	3 164 773,98	121 303,41
Total	3 164 773,98	121 303,41
Action TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	4 680 762,93	3 904 455,09
Total	4 680 762,93	3 904 455,09

Action TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR L		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	3 099 326,66	6 764,65
Total	3 099 326,66	6 764,65
Action TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR S		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	564 355,53	543 996,82
Total	564 355,53	543 996,82

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	49 237 399,61	39 234 263,17
Plus et moins-values nettes de l'exercice	29 993 005,85	23 749 588,91
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	79 230 405,46	62 983 852,08
Action TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	5 038 009,86	4 256 310,27
Total	5 038 009,86	4 256 310,27
Action TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR D		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	58 447 906,75	51 080 345,22
Capitalisation	0,00	0,00
Total	58 447 906,75	51 080 345,22
Action TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR E		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	28 855,23	35 770,88
Total	28 855,23	35 770,88
Action TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR GP		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	3 777 437,83	198 562,36
Total	3 777 437,83	198 562,36
Action TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	5 284 303,73	6 040 040,92
Total	5 284 303,73	6 040 040,92
Action TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR L		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	5 628 921,28	16 861,76
Total	5 628 921,28	16 861,76
Action TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR S		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	1 024 970,78	1 355 960,67
Total	1 024 970,78	1 355 960,67

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	621 949 757,72	859 569 633,34	877 288 081,96	827 031 059,48	1 495 853 096,71
Action TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR C en EUR					
Actif net	209 805 093,33	201 420 124,46	164 213 669,67	148 595 426,62	251 371 650,05
Nombre de titres	1 088 975,72382	967 625,10611	651 588,70910	672 935,75277	979 367,75842
Valeur liquidative unitaire	192,66	208,15	252,02	220,81	256,66
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	1,69	7,09	13,94	6,32	5,14
Capitalisation unitaire sur résultat	2,68	0,21	0,74	2,53	2,83
Action TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR D en EUR					
Actif net	282 329 795,93	370 484 045,93	467 389 700,79	410 178 489,49	455 522 397,52
Nombre de titres	1 849 269,13129	2 273 097,01324	2 389 527,41052	2 416 889,83531	2 329 690,02139
Valeur liquidative unitaire	152,67	162,98	195,59	169,71	195,52
Distribution unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,42	1,13	0,00	0,00
+/- values nettes unitaire non distribuées	1,34	6,47	16,23	21,13	25,08
Distribution unitaire sur résultat	1,44	1,13	0,57	1,68	1,80
Crédit d'impôt unitaire	0,14	0,14	0,25	0,18	0,00 (*)
Report à nouveau unitaire sur résultat	0,96	0,00	0,00	0,27	0,64
Action					
TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR E en EUR					
Actif net	1 178 563,12	1 269 654,08	1 224 406,20	1 254 700,83	1 448 857,70
Nombre de titres	75,15045	74,51337	59,02039	68,64281	67,81351
Valeur liquidative unitaire	15 682,71	17 039,27	20 745,47	18 278,69	21 365,32
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	137,73	580,28	1 143,45	521,11	425,50
Capitalisation unitaire sur résultat	296,71	100,49	168,11	311,25	348,08
Action TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR GP en EUR					
Actif net	116,67	127,39	47 974,25	6 964 782,91	189 758 382,38
Nombre de titres	1,00000	1,00000	308,69135	50 842,74692	1 184 621,45618
Valeur liquidative unitaire	116,67	127,39	155,41	136,98	160,18
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	1,26	4,58	8,65	3,90	3,18
Capitalisation unitaire sur résultat	2,60	1,22	1,51	2,38	2,67
Action TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR I en EUR					
Actif net	67 078 347,87	224 792 673,27	187 695 787,85	212 110 071,12	265 755 595,40
Nombre de titres	3 757,00000	11 571,85103	7 924,92103	10 150,17915	10 864,72931
Valeur liquidative unitaire	17 854,23	19 425,81	23 684,24	20 897,17	24 460,39
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	156,73	661,43	1 304,13	595,06	486,37
Capitalisation unitaire sur résultat	359,93	138,07	222,26	384,66	430,82
Action TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR L en EUR					
Actif net	10 945,75	16 308,16	79 729,48	588 575,22	280 855 253,64
Nombre de titres	95,00000	131,00000	529,00000	4 457,00000	1 829 719,64101
Valeur liquidative unitaire	115,21	124,48	150,71	132,05	153,49
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	1,25	4,25	8,34	3,78	3,07
Capitalisation unitaire sur résultat	2,45	0,12	0,44	1,51	1,69

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Action TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR S en EUR					
Actif net	61 546 895,05	61 586 700,05	56 636 813,72	47 339 013,29	51 140 960,02
Nombre de titres	485 800,12470	449 925,39318	341 753,01885	326 014,31169	303 003,53005
Valeur liquidative unitaire	126,69	136,88	165,72	145,20	168,78
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	1,11	4,66	9,17	4,15	3,38
Capitalisation unitaire sur résultat	1,76	0,14	0,49	1,66	1,86

(*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

3.12 INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ADIDAS NOM.	EUR	103 928	19 139 380,48	1,28
ALLIANZ SE-REG	EUR	134 676	32 584 858,20	2,17
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	112 757	21 029 180,50	1,41
DEUTSCHE TELEKOM AG	EUR	1 466 864	31 904 292,00	2,13
DR ING HC F PORSCHE AG	EUR	173 182	13 837 241,80	0,92
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	542 926	20 522 602,80	1,37
MERCEDES BENZ GROUP AG REGISTERED SHARES	EUR	427 597	26 746 192,35	1,79
SAP SE	EUR	349 338	48 725 664,24	3,26
SIEMENS AG-REG	EUR	309 736	52 630 341,12	3,52
VONOVIA SE	EUR	582 981	16 638 277,74	1,12
TOTAL ALLEMAGNE			283 758 031,23	18,97
ESPAGNE				
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	229 769	14 907 412,72	1,00
BANCO SANTANDER S.A.	EUR	4 692 173	17 734 067,85	1,18
CELLNEX TELECOM SA	EUR	445 341	15 880 860,06	1,06
IBERDROLA SA	EUR	3 654 323	43 376 814,01	2,90
TOTAL ESPAGNE			91 899 154,64	6,14
FINLANDE				
NESTE OYJ	EUR	318 425	10 256 469,25	0,68
STORA ENSO AB EX ENSO OYJ	EUR	1 558 684	19 522 517,10	1,31
TOTAL FINLANDE			29 778 986,35	1,99
FRANCE				
AIR LIQUIDE	EUR	341 443	60 134 941,16	4,02
AXA	EUR	1 286 946	37 952 037,54	2,54
BNP PARIBAS	EUR	587 623	36 779 323,57	2,45
BUREAU VERITAS SA	EUR	514 555	11 767 872,85	0,79
CAPGEMINI SE	EUR	127 159	24 001 261,25	1,61
DASSAULT SYST.	EUR	360 434	15 943 797,99	1,07
ESSILORLUXOTTICA	EUR	195 228	35 453 404,80	2,37
KLEPIERRE	EUR	708 532	17 486 569,76	1,17
L'OREAL	EUR	82 727	37 280 922,55	2,49
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	90 008	66 029 868,80	4,41
MICHELIN (CGDE)	EUR	764 712	24 822 551,52	1,66
ORANGE	EUR	2 057 089	21 196 245,06	1,42
RENAULT SA	EUR	617 098	22 774 001,69	1,52
SAFRAN SA	EUR	145 864	23 259 473,44	1,55
SAINT-GOBAIN	EUR	427 296	28 483 551,36	1,90
SANOFI	EUR	331 233	29 731 474,08	1,98
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	250 538	45 542 797,64	3,05
SOCIETE GENERALE SA	EUR	1 040 724	25 003 394,10	1,68
SPIE SA	EUR	774 668	21 923 104,40	1,47
TOTALENERGIES SE	EUR	811 719	50 001 890,40	3,34
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	145 293	4 149 568,08	0,28
VINCI SA	EUR	145 480	16 541 076,00	1,10
TOTAL FRANCE			656 259 128,04	43,87

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
IRLANDE				
SMURFIT KAPPA GROUP PLC	EUR	625 199	22 432 140,12	1,50
TOTAL IRLANDE			22 432 140,12	1,50
ITALIE				
BANCO BPM SPA	EUR	2 419 441	11 567 347,42	0,77
ENI SPA	EUR	1 068 175	16 394 349,90	1,10
INTESA SANPAOLO	EUR	4 291 417	11 344 360,84	0,76
PRYSMIAN SPA	EUR	588 427	24 225 539,59	1,62
TOTAL ITALIE			63 531 597,75	4,25
PAYS-BAS				
AIRBUS SE	EUR	155 281	21 705 178,18	1,45
ASML HOLDING NV	EUR	119 672	81 580 402,40	5,45
HEINEKEN	EUR	148 159	13 621 738,46	0,91
ING GROEP NV	EUR	2 505 839	33 893 978,31	2,27
PROSUS NV	EUR	580 029	15 652 082,57	1,05
TOTAL PAYS-BAS			166 453 379,92	11,13
PORTUGAL				
ELEC DE PORTUGAL	EUR	4 595 701	20 933 418,06	1,40
TOTAL PORTUGAL			20 933 418,06	1,40
ROYAUME-UNI				
LINDE PLC	EUR	56 448	20 806 732,80	1,39
TOTAL ROYAUME-UNI			20 806 732,80	1,39
SUISSE				
CIE FIN RICHEMONT N	CHF	144 006	17 929 111,00	1,20
NESTLE SA-REG	CHF	91 177	9 562 944,25	0,64
NOVARTIS AG-REG	CHF	186 817	17 054 059,15	1,14
ROCHE HOLDING AG-GENUSSSCHEIN	CHF	76 568	20 136 469,83	1,35
SANDOZ GROUP AG	CHF	573 135	16 681 760,89	1,11
STMICROELECTRONICS NV	EUR	336 280	15 214 988,60	1,02
TOTAL SUISSE			96 579 333,72	6,46
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			1 452 431 902,63	97,10
TOTAL Actions et valeurs assimilées			1 452 431 902,63	97,10
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
OSTRUM SRI CASH M	EUR	2 404	24 427 861,36	1,63
OSTRUM SRI CASH Part Z	EUR	2 113	21 424 023,95	1,43
TOTAL FRANCE			45 851 885,31	3,06
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			45 851 885,31	3,06
TOTAL Organismes de placement collectif			45 851 885,31	3,06

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Créance représentative de titres prêtés				
FRANCE				
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	710 000	20 277 600,00	1,36
TOTAL FRANCE			20 277 600,00	1,36
TOTAL Créance représentative de titres prêtés			20 277 600,00	1,36
Indemnités sur titres prêtés			1 400,62	0,00
Créances			437 429,44	0,03
Dettes			-23 109 437,32	-1,55
Comptes financiers			-37 683,97	0,00
Actif net			1 495 853 096,71	100,00
Action TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR GP	EUR	1 184 621,45618	160,18	
Action TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR L	EUR	1 829 719,64101	153,49	
Action TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR E	EUR	67,81351	21 365,32	
Action TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR D	EUR	2 329 690,02139	195,52	
Action TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR I	EUR	10 864,72931	24 460,39	
Action TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR C	EUR	979 367,75842	256,66	
Action TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR S	EUR	303 003,53005	168,78	

Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Action TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR D

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	4 193 442,039	EUR	1,80	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	0,00		0,00	
TOTAL	4 193 442,039	EUR	1,80	EUR

ANNEXE SFDR

Dénomination du produit : TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR (ci-après, le “Produit Financier”)

Identifiant d’entité juridique: 969500WI1KA23D50TB09

LBP AM (ci-après, la « Société de Gestion »)

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce Produit Financier a-t-il un objectif d’investissement durable ?



☐ OUI



☒ NON

☐ Il réalisera un minimum d’investissements durables ayant un objectif environnemental : ____%

☐ Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l’UE

☐ Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l’UE

☐ Il réalisera un minimum d’investissements durables ayant un objectif social : ____%

☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu’il n’ait pas eu d’objectif l’investissement durable, il présentait une proportion minimale de 40% d’investissement durables

☐ Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l’UE

☒ Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l’UE

☒ Ayant un objectif social

☐ Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d’investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu’il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l’UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d’activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n’établit pas de liste d’activités économiques durable sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

La démarche ISR de la gestion du Produit Financier visait à identifier et sélectionner les émetteurs qui :

- Proposaient des innovations, des solutions aux principaux enjeux : démographie, urbanisation, environnement, climat, agriculture, alimentation, santé publique...
- Anticipaient l'importance de ces enjeux par une conduite, une responsabilité sur les quatre axes de la philosophie ISR de la Société de Gestion.

Cette analyse a reposé sur la philosophie GREaT, propre à la Société de Gestion, et articulée autour des 4 piliers suivants :

- **G**ouvernance responsable
- **G**estion durable des **R**essources
- **T**ransition **É**nergétique
- **D**éveloppement des **T**erritoires

Par ailleurs, dans le cadre de la gestion de sa liquidité, le Produit Financier pouvait investir dans des OPC ayant obtenu le label ISR français¹.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Indicateur	Contrainte associée
Méthodologie d'analyse ESG GREaT	Rappel de l'indicateur : La note obtenue par le portefeuille selon la méthodologie d'analyse ESG GREaT (telle que décrite dans le document précontractuel) devait être meilleure que la « Note Moyenne Améliorée » de son Univers d'Analyse (constitué des valeurs composant le ou les indice(s) suivants : [(Stoxx Europe 600 dividendes nets réinvestis)] et faisant l'objet d'une analyse ESG²). La Note Moyenne Améliorée correspond à la note moyenne de l'Univers d'Analyse obtenue après élimination de 25% des valeurs (comprenant les filtres suivants : liste d'exclusions de la Société de Gestion, exclusions du label ISR français et note ESG GREaT³). Cette contrainte a fait l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?" ci-dessous.

¹ Ou un label reconnu équivalent par le comité du label ISR français.

² Correspond aux émetteurs faisant l'objet d'une notation GREaT ou identifiés sur une liste d'exclusion.

³ Le filtre de la note ESG consiste à exclure les émetteurs les plus mal notés.

	A titre d'exemple, le score obtenu au 31/12/2024 était le suivant : <table><tr><td>Indicateur</td><td>Score du portefeuille*</td><td>Score cible*</td></tr><tr><td>Score Great Moyen</td><td>7.67</td><td>7.35</td></tr></table> Dans le référentiel de notation GREaT, 10 est la meilleure note et 1 la plus mauvaise	Indicateur	Score du portefeuille*	Score cible*	Score Great Moyen	7.67	7.35			
Indicateur	Score du portefeuille*	Score cible*								
Score Great Moyen	7.67	7.35								
Indicateurs Clés de Performance	Le Produit Financier visait à obtenir une note meilleure que celle de son Univers d'analyse sur les indicateurs spécifiques suivants : - Empreinte carbone (Scope 1 + 2 + 3) : Mesure les émissions de CO2 attribuables aux investissements du fonds. Cet indicateur est exprimé en tCO2 par millions d'euros investis et couvre l'ensemble des émissions soit les scope 1, 2 et 3. - Impact Biodiversité (BIA-GBSTM) : Estimation de l'impact d'une entreprise sur la biodiversité, en prenant en compte son activité historique, lié à l'artificialisation des sols, la surexploitation des ressources, la pollution et le changement climatique. Plus le score est élevé et plus l'impact de l'entreprise sur la biodiversité est important. Ces contraintes font l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi sont disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?" ci-dessous. A titre d'exemple, le score obtenu au 31/12/2024 est le suivant : <table><tr><td>Indicateur</td><td>Score du portefeuille</td><td>Score cible</td></tr><tr><td>Empreinte carbone (Scope 1 + 2 + 3)</td><td>439.73 tCO2/M€ investi</td><td>699.43 tCO2/M€ investi</td></tr><tr><td>Impact Biodiversité (BIA-GBSTM)</td><td>56.05 MSA.ppb*/b€ invested</td><td>68.41 MSA.ppb*/b€ invested</td></tr></table>	Indicateur	Score du portefeuille	Score cible	Empreinte carbone (Scope 1 + 2 + 3)	439.73 tCO2/M€ investi	699.43 tCO2/M€ investi	Impact Biodiversité (BIA-GBSTM)	56.05 MSA.ppb*/b€ invested	68.41 MSA.ppb*/b€ invested
Indicateur	Score du portefeuille	Score cible								
Empreinte carbone (Scope 1 + 2 + 3)	439.73 tCO2/M€ investi	699.43 tCO2/M€ investi								
Impact Biodiversité (BIA-GBSTM)	56.05 MSA.ppb*/b€ invested	68.41 MSA.ppb*/b€ invested								
Investissements dans des activités durables sur le plan environnemental ou social	L'actif net du Produit Financier visait un investissement à hauteur de 40% minimum dans des Investissements Durables sur le plan environnemental ou social, tels que définis dans l'annexe SFDR au prospectus. Cette contrainte a fait l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les									

	caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?” ci-dessous. A titre d’exemple, au 31/12/2024, le produit financier était investi à hauteur de 70,49% de son actif net dans des titres durables selon la méthodologie définie par la Société de Gestion.
--	--

● ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Méthodologie d’analyse ESG GREaT

La méthodologie d’analyse propriétaire GREaT, permettant de noter les émetteurs des titres investis par le Produit Financier, peut être utilisée pour appliquer deux stratégies de sélection ESG distinctes :

- Approche en exclusion : Au moins 25%⁴ des titres de l’Univers d’Analyse sont exclus du portefeuille sur la base de l’analyse ESG (exclusions et note ESG GREaT). Pour cette approche, le score limite correspond à la note limite des titres pouvant être investis par le Produit Financier⁵ et le taux d’exclusion précise le taux d’exclusion effectif constaté à la date de clôture de la période considérée.
- Approche en amélioration de note : la note obtenue par le portefeuille selon la méthodologie d’analyse ESG GREaT doit être supérieure à celle calculée pour son Univers d’Analyse après exclusion des 25%⁶ des émetteurs les plus mal notés (en ce compris les émetteurs exclus au titre de la politique d’exclusion). Pour cette approche, la note portefeuille correspond à la note ESG moyenne du portefeuille et le score cible correspond à la note de l’univers retraité des 25% des émetteurs les plus mal notés⁷.

Le Produit Financier peut changer de stratégie de sélection lorsque cela est jugé pertinent au regard des spécificités, pouvant varier dans le temps, de son univers d’analyse ainsi que de sa stratégie de gestion. La méthodologie appliquée à date de clôture des périodes précédentes est indiquée à la première ligne du tableau.

	2023	2022
Méthodologie	<i>Exclusion</i>	<i>Exclusion</i>
Score limite/ Score cible	5.6	5.08
Taux d’exclusion/ Note portefeuille	20,07%	20,03%

⁴ Pour les fonds disposant du label ISR français, le taux de retraitement appliqué était de 20% jusqu’au 1^{er} janvier 2025, de 25% entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025 et 30% à partir du 1^{er} janvier 2026.

⁵ 10 correspond à la meilleure note et 1 à la plus mauvaise. Ainsi, si la note limite indiquée est 7, aucun titre avec une note inférieure ou égale à 7 ne peut être investie par le portefeuille.

⁶ Pour les fonds disposant du label ISR français, le taux de retraitement appliqué était de 20% jusqu’au 1^{er} janvier 2025, de 25% entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025 et 30% à partir du 1^{er} janvier 2026.

⁷ 1 correspond à la meilleure note et 10 à la plus mauvaise.

Indicateurs Clés de Performance

Les indicateurs clés de performance utilisés par le Produit Financier peuvent évoluer pour différentes raisons et notamment lorsque des indicateurs plus pertinents deviennent disponibles ou que cela est exigé par la réglementation française ou européenne.

L'indicateur utilisé à la date de clôture de la période considérée est indiqué à la première ligne du tableau.

Indicateur 1

	2023	2022
Indicateur	<i>Empreinte carbone</i>	<i>Empreinte carbone</i>
Description indicateur	<i>Mesure les émissions de CO2 attribuables aux investissements du fonds. Cet indicateur est exprimé en tCO2 par millions d'euros investis et couvre les émissions de scope 1 et 2.</i>	<i>Mesure les émissions de CO2 attribuables aux investissements du fonds. Cet indicateur est exprimé en tCO2 par millions d'euros investis et couvre les émissions de scope 1 et 2.</i>
Produit financier	<i>69.8 tCO2/M€ investi</i>	<i>77.65 tCO2/M€ investi</i>
Valeur comparable	<i>93.6 tCO2/M€ investi</i>	<i>89.22 tCO2/M€ investi</i>

Indicateur 2

	2023	2022
Indicateur	<i>Droits Humains</i>	<i>Droits Humains</i>
Description indicateur	<i>L'indicateur mesure la part des investissements dans des entreprises</i>	<i>L'indicateur mesure la part des investissements dans des entreprises</i>

	<i>signataires du Pacte Mondial des Nations Unies.</i>	<i>signataires du Pacte Mondial des Nations Unies.</i>
Produit financier	74.11 %	72.9 %
Valeur Comparable	49.06 %	64.05 %

Investissements dans des activités durables sur le plan environnemental ou social

	2023	2022
Poids des investissements durables	67,1%	61,88%

- ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?***

Sur la **thématique environnementale**, les 6 objectifs de la Taxonomie européenne étaient considérés, à savoir :

- L'atténuation du changement climatique ;
- L'adaptation au changement climatique ;
- L'utilisation durable et la protection des ressources marines ;
- La transition vers une économie circulaire ;
- La prévention et la réduction de la pollution ;
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

A noter que la méthodologie appliquée par la Société de Gestion ne permettait pas de mesurer la contribution des investissements selon la définition de la Taxonomie européenne (i.e. l'alignement taxonomique des investissements). La contribution des investissements aux objectifs environnementaux au sens de l'article 2(17) du Règlement (EU) 2019/2088 (« Règlement SFDR ») était mesurée au moyen d'indicateurs propres au Groupe LBP AM et précisés ci-après.

Sur la **thématique sociale**, les objectifs considérés étaient :

- Le respect et la promotion des Droits humains⁸, notamment la promotion de conditions de travail justes et favorables et l'intégration sociale par le travail, la protection et la promotion des droits des communautés locales ;

⁸ Les Droits humains sont définis comme les normes inaliénables de traitement auxquelles toute personne a droit, indépendamment de son sexe, de son origine nationale ou ethnique, de sa couleur, de sa religion, de sa langue, de son handicap, de son orientation ou genre sexuel ou de tout autre état.

- Le développement des territoires et des communautés, à travers les relations avec les parties prenantes extérieures à l'entreprise et la gestion responsable des chaînes de valeur, et afin d'adresser les enjeux de développement socio-économique, de lutte contre les fractures sociales et territoriales, de soutien aux acteurs locaux et d'accès à l'éducation ;
- Améliorer l'accès à la santé et aux soins essentiels dans le monde en adressant les enjeux de la disponibilité, l'accessibilité géographique, l'accessibilité financière et l'acceptabilité des traitements,

Cette stratégie généraliste n'impliquait pas que tout investissement durable réponde à l'ensemble des objectifs environnementaux et sociaux précités, mais que les investissements durables devaient répondre à au moins un de ces enjeux, tout en ne nuisant pas de manière significative aux autres.

La contribution à un des objectifs environnementaux et sociaux précités était évaluée à partir de différentes sources, dont notamment :

Pour l'ensemble des objectifs **environnementaux** et **sociaux** :

- Le score « GREaT », méthodologie d'analyse quantitative propriétaire, qui permet de couvrir l'ensemble des objectifs environnementaux et sociaux⁹ ;
- Le score « ODD », analyse qualitative propriétaire qui évalue les produits, services et pratiques des entreprises en vue de mesurer leur contribution à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD) ;

Sur les objectifs spécifiques du **climat** et de la **biodiversité** :

- L'engagement de l'émetteur sur une trajectoire de décarbonation de ses activités compatible avec les objectifs des accords de Paris, selon des critères définis par la Société de Gestion ;
- Le score « Greenfin », indicateur quantitatif mesurant l'exposition du modèle d'affaire de l'émetteur à des éco-activités telles que définies par le label d'Etat français Greenfin, dédié au financement de la transition énergétique et écologique¹⁰ ;
- Le score « Bird », indicateur quantitatif développé par la Société de Gestion visant à évaluer les entreprises principalement sur leurs politiques ainsi que sur leurs pratiques et impacts en lien avec la biodiversité ;
- Le score « Maturité Climat & Biodiversité », analyse qualitative propriétaire visant à évaluer la maturité des entreprises dans la prise en compte des enjeux climatiques et de biodiversité auxquels elles sont et seront confrontées ;

Sur la thématique spécifique de l'**accès à la santé** :

- Le score « AAAA » (Acceptability Accessibility Affordability, Availability), analyse qualitative visant à évaluer la contribution des entreprises au travers de leurs produits et services aux 4 dimensions de l'accès à la santé (Disponibilité, Accessibilité

⁹ Une description plus complète de la méthodologie d'analyse « GREaT » est disponible dans le rapport Investissement Responsable de LBP AM : <https://www.lbpam.com/fr/publications/rapports-investissement-responsable>

¹⁰ La liste des éco-activités est disponible sur le site internet du label : [Le label Greenfin | Ministères Écologie Énergie Territoires \(ecologie.gouv.fr\)](https://www.lelabelgreenfin.fr/)

Géographique, Accessibilité Financière, Acceptabilité) inspirées des travaux de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) sur le sujet.

Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible sur le site internet de la Société de Gestion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>¹¹

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Afin de s'assurer que les investissements qui contribuaient à un objectif de durabilité, selon la méthode d'analyse présentée ci-dessus, ne causaient pas de préjudice important à tout objectif de durabilité sur le plan environnemental ou social et respectaient les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, la méthodologie appliquée par la Société de Gestion a considéré systématiquement et de manière cumulative :

- Les pratiques de l'émetteur relatives à sa gestion des ressources environnementales et de respect des Droits humains. Ce point a été contrôlé grâce à la méthodologie d'analyse extra-financière propriétaire « GREaT » ;
- L'exposition de l'émetteur à des secteurs sensibles sur les aspects environnementaux et sociaux en lien avec les politiques d'exclusions applicables dans les sociétés de gestion du Groupe LBP AM ;
- L'exposition de l'émetteur à une controverse sévère sur les enjeux environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance, ou bien à un risque critique de violation grave des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'Homme.

Une description détaillée des seuils associés à chaque critère ainsi que les politiques d'exclusion appliquée est disponible sur le site internet de la Société de Gestion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>¹²

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Le règlement délégué (UE) 2022/1288¹³ définit une liste d'indicateurs permettant de mesurer les incidences négatives d'un émetteur sur les facteurs de durabilité

¹¹ A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

¹² A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

¹³ Règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022 complétant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil par des normes techniques de réglementation détaillant le contenu et la présentation des informations relatives au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » et précisant le contenu, les méthodes et la présentation pour les informations relatives aux indicateurs de durabilité et aux incidences négatives en matière de durabilité ainsi que le contenu et la présentation des informations relatives à la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales et d'objectifs d'investissement durable dans les documents précontractuels, sur les sites internet et dans les rapports périodiques.

*environnementaux et sociaux (ci-après, les « **Indicateurs Concernant les Incidences Négatives** »).*

Les indicateurs concernant les incidences négatives ont été calculés pour chaque émetteur, lorsque la donnée était disponible, et intégrés dans l'outil d'analyse extra-financière.

Certains indicateurs ont par ailleurs été directement intégrés, soit à la méthodologie de notation propriétaire GREaT utilisée à la fois pour identifier une contribution positive ou un impact négatif significatif, soit à l'indicateur de controverse mentionné ci-dessus, soit dans l'analyse pour l'application des politiques d'exclusions.

La liste des indicateurs et une description plus complète de la manière dont ils ont été intégrés à l'analyse est disponible sur le site internet de la Société de Gestion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>¹⁴

— Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?
Description détaillée :

Le respect par les Investissements Durables des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ainsi que des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme a été assuré par les éléments suivants :

- L'application de la politique d'exclusion de la société de gestion relative à ces traités internationaux, doublée d'un contrôle de controverse ad hoc ;
- La disqualification des émetteurs identifiés comme ayant des mauvaises pratiques sur le pilier "Gestion durable des ressources" de la méthodologie d'analyse GREaT, qui intégrait des critères relatifs au respect des droits humains et du droit du travail.

Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible sur le site internet de la Société de Gestion :

<https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>¹⁵

¹⁴ A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

¹⁵ A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'union de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

X

Oui

Le Produit Financier a pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité au travers des différents éléments de sa stratégie d'investissement, à savoir :

- La politique d'exclusion¹⁶ ;
- L'analyse et la sélection des titres en portefeuille, selon la méthode détaillée dans le corps du document précontractuel ;
- La politique d'engagement actionnarial et de vote¹⁷;
- L'attention particulière portée à l'identification, au suivi et au traitement des controverses, selon l'approche précisée dans la politique d'exclusion.

Des informations plus détaillées sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans la déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité publié sur le site internet de la Société de Gestion :

<https://www.lbpam.com/fr/publications/declaration-relative-incidences-negatives-investissement-durabilite> .

Non

¹⁶ Disponible sur le site internet de la Société de Gestion <https://www.lbpam.com/fr/publications/politique-exclusion>

¹⁷ Les politiques et rapports sur les pratiques d'engagement et de vote sont disponibles sur le site internet de la Société de gestion <https://www.lbpam.com/fr/publications/publications-rapports>



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 31/12/2024, les principaux investissements du Produit Financier étaient les suivants :

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissement** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 31/12/2024

Investissement les plus importants	Type d'asset	Secteur	% d'actifs	Pays
ASML HOLDING NV NA EUR	Actions	Technologies de l'Information	5,73%	Pays-Bas
SAP SE GY EUR	Actions	Technologies de l'Information	4,96%	Allemagne
EURO	Autres et Liquidités		4,52%	
SIEMENS AG-REG GY EUR	Actions	Industrie	4,09%	Allemagne
SCHNEIDER ELECTRIC SE FP EUR	Actions	Industrie	3,69%	France
ALLIANZ SE-REG GY EUR	Actions	Finance	3,58%	Allemagne
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI FP EUR	Actions	Consommation Discrétionnaire	3,48%	France
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG GY EUR	Actions	Services de Communication	3,07%	Allemagne
AXA SA FP EUR	Actions	Finance	2,94%	France
AIR LIQUIDE SA FP EUR	Actions	Matériaux	2,8%	France
SAFRAN SA FP EUR	Actions	Industrie	2,67%	France
BANCO SANTANDER SA SQ EUR	Actions	Finance	2,64%	Espagne
CELLNEX TELECOM SA SQ EUR	Actions	Industrie	2,53%	Espagne
UNICREDIT SPA IM EUR	Actions	Finance	2,52%	Italie
SANOFI FP EUR	Actions	Santé	2,48%	France



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Le Produit Financier s'est engagé sur une proportion minimale de 80% d'investissement alignés avec les caractéristiques promues par le Produit Financier, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement.

Au 31/12/2024, la proportion d'investissements alignés avec les caractéristiques promues était de 94,47%.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

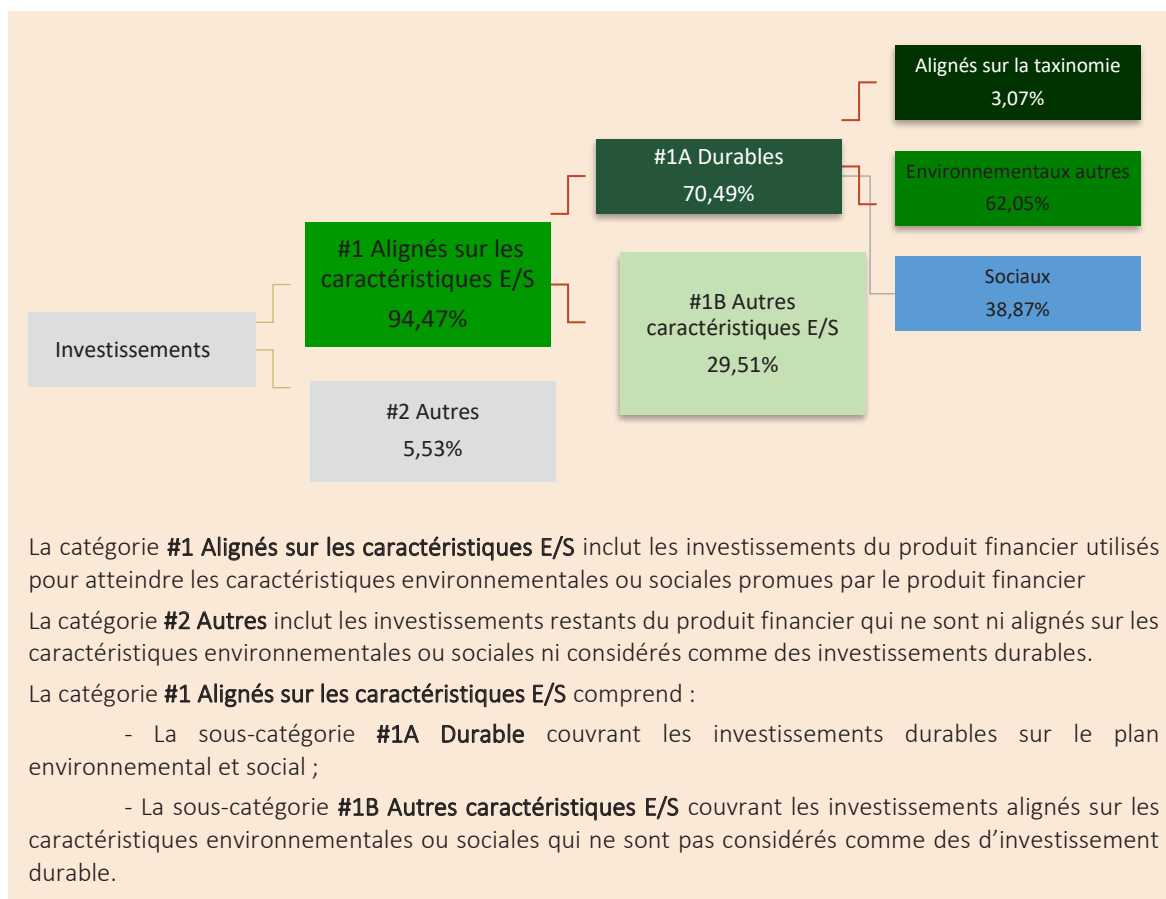
La partie restante de l'investissement du produit financier pouvait être utilisée à des fins de couverture, de gestion de la liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier.

Le produit financier s'était également engagé à investir une proportion minimale de 40% dans des investissements durables, cet objectif a été atteint avec une proportion réelle de 70,49% de son actif net au 31/12/2024.

Par ailleurs, le Produit Financier était investi à hauteur de 62,05% de son actif net dans des "Investissements durables environnementaux autres" et 38,87% de son actif net dans des "Investissements durables Sociaux"¹⁸.

Enfin, le Produit Financier était investi à hauteur de 3,07% de son actif net dans des activités alignées avec la Taxinomie Européenne. L'alignement des activités des entreprises sous-jacentes avec la Taxinomie de l'UE n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un ou plusieurs auditeurs.

¹⁸ Un investissement peut à la fois être considéré comme durable d'un point de vue environnemental et social s'il répond aux critères de contribution sociale et environnementale décrits à la section "Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?". Cependant, et afin d'éviter tout double-comptage, l'investissement sera compté une seule fois dans le score de durabilité global du portefeuille.



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au 31/12/2024, la répartition sectorielle des investissements était la suivante :

Investissement en actions, qui représentait 95,45% de l'AuM :

Gics1	Poids
Energie	1,02%
Matériaux	8,36%
Industrie	20,68%
Consommation discrétionnaire	13,46%
Biens de consommation de base	3,12%
Santé	6,12%
Finance	17,03%
Technologie de l'information	15,14%
Services de communication	3,07%
Services aux collectivités	4,26%
Immobilier	3,19%

Investissement en Autres et Liquidité, OPC et dérivés, qui représentait 4,55% de l'AuM :

Autres	Poids
Autres et liquidités	4,55%

Au 31/12/2024, la part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, telle que définie dans l'annexe I. au règlement délégué SFDR 2022/1288, était de 7,78% de l'actif net du fonds.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE¹⁹ ?

● ***Le Produit Financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la Taxinomie de l'UE?***

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

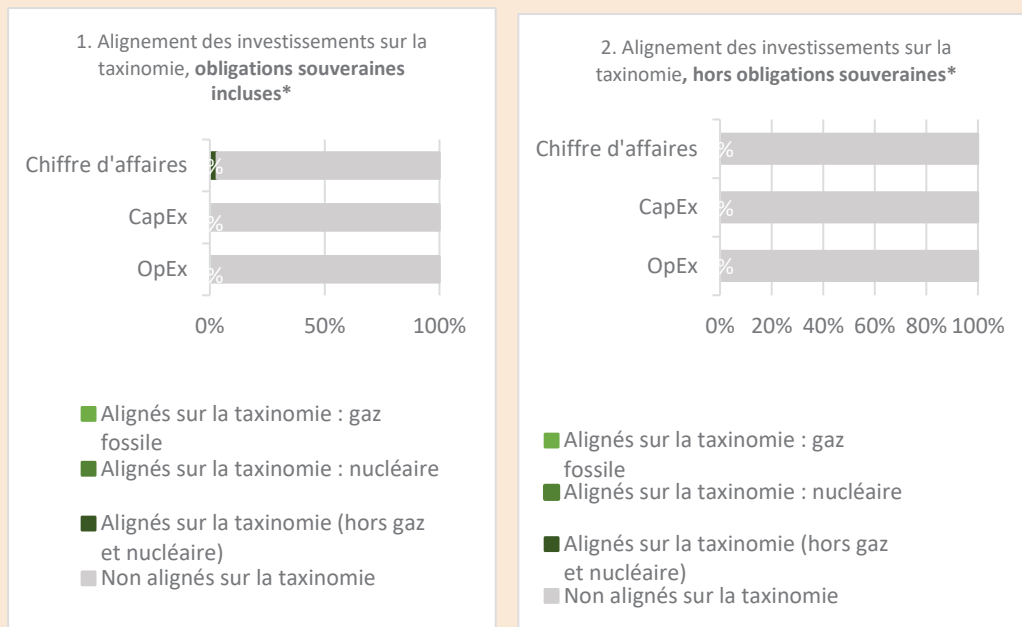
☒ Non

¹⁹ Les activités liées au gaz fossiles et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conforme à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1212 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

A ce jour, la société de gestion n'a pas été en mesure de calculer l'alignement taxinomique hors obligations souveraines. **Les données ci-dessus ont été calculées** au 31/12/2024. A cette date, la proportion d'investissement dans des obligations souveraines était de 0%.

La Société de Gestion travaille actuellement à l'acquisition et à l'intégration de données extra-financière qui lui permettront de produire ce reporting.

Ces indicateurs sont calculés à partir des données taxinomiques publiées par les entreprises ou, lorsque les entreprises ne publient pas l'information ou qu'elles ne sont pas tenues de publier cette information en application de la réglementation européenne, à partir de données estimées par des fournisseurs tiers sur la base des publications de ces entreprises, en ligne avec les exigences fixées par les co-législateurs et superviseurs européens sur le recours aux données estimées.

La Société de Gestion n'a pas été en mesure de calculer ou d'estimer l'alignement avec la Taxinomie des dépenses de CapEx et d'OpEx des entreprises investies par le Produit Financier. La Société s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour produire ses indicateurs pour le prochain exercice.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes était de 0,14 % et 3,39 % respectivement au 31/12/2024.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Ce produit avait pour objectif d'investir au moins 40% de son actif net dans des investissements durables.

Cependant, le produit n'avait pris aucun engagement sur le poids des investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE.

Le pourcentage d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'était pas alignés sur la taxinomie de l'UE était de 62,05 % au 31/12/2024

Le produit financier a pu investir dans des activités économiques autres que des activités économiques durables sur le plan environnemental car ils contribuaient aux objectifs environnementaux et/ou sociaux promus par ce produit financier.

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Ce produit avait pour objectif d'investir au moins 40% de son actif net dans des investissements durables.

Cependant, le produit n'avait pris aucun engagement sur le poids des investissements durables sur le plan social.

Le pourcentage d'investissements durables ayant un objectif social était de 38,87 % au 31/12/2024



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie "Autres", qui a représenté 5,53% de l'actif net de l'OPC au 31/12/2024, contenait tout type d'actifs. Ces actifs pouvaient être utilisés à des fins de couverture, de gestion de la

liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier. Ils sont couverts par les garanties environnementales et sociales minimales suivantes (mises en œuvre sur l'intégralité du portefeuille) :

- les exclusions appliquées par la Société de Gestion, précisées dans la politique d'exclusion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/politique-exclusion> ;
- la politique d'engagement et de vote pour les investissements en actions.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de veiller au respect, par le Produit Financier, des contraintes extra-financières fixées par le prospectus, et donc de confirmer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales, la Société de Gestion a mis en place un outil de suivi dédié aux caractéristiques environnementales et sociales promues par le Produit Financier. Cet outil vise à assister les gérants dans la modélisation et le suivi des contraintes associées aux caractéristiques du Produit Financier, et notamment les indicateurs définis à la section « **Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit Financier** » de l'annexe SFDR au prospectus. Lorsque des nouveaux indicateurs n'ont pas encore été développés dans l'outil de suivi, les gérants assurent un suivi ad hoc.

La Direction des risques assure également un suivi du respect des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit.

Enfin, le respect du process de gestion sur les caractéristiques extra-financières est intégré au plan de contrôle biannuel réalisé par la fonction de Conformité et du Contrôle Interne.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

- **En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

SICAV

LBPAM FUNDS

Compartiments :

TOCQUEVILLE BIODIVERSITY ISR

TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR

TOCQUEVILLE CROISSANCE EURO ISR

TOCQUEVILLE VALUE EURO ISR

LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN CREDIT

TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR

LBPAM ISR CONVERTIBLES EUROPE

LBPAM ISR CONVERTIBLES MONDE

LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN CONVERTIBLES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

SICAV

LBPAM FUNDS

36, quai Henri IV - 75004 Paris

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

SICAV LBPAM FUNDS

36, quai Henri IV - 75004 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif LBPAM FUNDS constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 décembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de
Amaury Couplez
KPMG le 24/03/2025 15:22:55



Amaury Couplez
Associé